



ESAT « Les Ateliers de la Cère »
Foyer d'hébergement « La Résidence d'Olmet »
Foyer de vie « La Résidence de Louradou »

RAPPORT D'ACTIVITE

2022

Assemblée Générale du 15 juin 2023

ACAP Olmet
AG 15/06/2023

- **Association Cantalienne d'Accompagnement Personnalisé**

✉ SIEGE SOCIAL, 26, route de la Chapelle, Olmet, 15800 VIC SUR CERE

☎ 04 71 47 51 81

Adresse mail : secretariat@acapolmet.fr

Site internet : acapolmet.fr

PROGRAMME DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- ❖ RAPPORT MORAL DU PRESIDENT,
- ❖ MOT DE LA DIRECTRICE,
- ❖ RAPPORT D'ACTIVITE SUR LA TRANSVERSALITE AUX TROIS ETABLISSEMENTS,
- ❖ RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ESAT LES ATELIERS DE LA CERE,
- ❖ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA RESIDENCE D'OLMET,
- ❖ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA RESIDENCE DE LOURADOU,
- ❖ RAPPORT FINANCIER AVEC LES AFFECTATIONS DES RESULTATS,
- ❖ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES,
- ❖ QUESTIONS DIVERSES.

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle moment privilégié de dialogue et d'échange.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Par votre nombre, vous témoignez de l'intérêt que vous portez à nos activités et à la vie de notre association.

2021 avait été une année de transition.
2022 a ouvert un nouveau cycle

2

Alors que se termine la phase de rénovation et d'amélioration des locaux, tant pour l'hébergement que les ateliers, il est apparu opportun d'ouvrir ce nouveau cycle par une ré-interrogation sur les valeurs socles de l'association afin de valider l'adéquation entre ces valeurs et notre pratique quotidienne. Ces réflexions ont été menées tant au niveau de la gouvernance que de la direction générale de l'association.

▪ La gouvernance

2021 avait permis d'effectuer le bilan des actions menées dans le cadre du projet associatif 2015-2020. 2022 aura été l'année de mise à jour et d'actualisation du projet associatif qui nous accompagnera jusqu'en 2026.

Ce travail a permis de réaffirmer les valeurs de l'association, valeurs qui fédèrent l'ensemble des intervenants, adhérents, bénévoles, professionnels autour de valeurs humanistes.

L'ACAP Olmet est inscrit dans la réalisation des politiques publiques mais elle entend réaffirmer son identité et ses spécificités. Elle entend promouvoir l'autonomie, l'autodétermination des résidents et veille au développement d'une offre de services permettant, dans un cadre sécurisant, un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

La bientraitance, le respect et la dignité sont les piliers fondamentaux de la culture de l'association et se traduisent par une démarche visant à l'individualisation et la personnalisation de l'accompagnement qui sont inscrits dans le nom même de l'association.

L'ACAP Olmet est dirigé par un conseil d'administration composé de membres bénévoles issus de milieux très divers. C'est lui qui définit la politique de l'association et fixe les objectifs assignés à la direction.

Ce conseil s'est réuni sur un rythme mensuel au cours de cet exercice et n'a enregistré que peu de changements. Deux administrateurs nouveaux ont été cooptés en cours d'année et leur candidature devra être validée à l'issue de la présente assemblée. Il s'agit de :

- Mme Laurence Bruel
- Mr Christian Venries

Merci à eux de venir nous rejoindre au sein d'un conseil qui reste toujours ouvert à tous ceux qui partageraient les buts et les valeurs portés par l'association.

▪ La dirigeance

2021 a été la prise de fonction de notre directrice Mme Duquesne. Elle a désormais pris toute sa place et je la remercie de son engagement quotidien auprès de nos équipes et de nos résidents. Elle est entourée d'une équipe de cadres qui a connu également des évolutions.

Cette équipe de direction comprend aujourd'hui un chef de service pour chaque établissement

- Mr Jean Michel SIRIEX (depuis fin 2021) pour la résidence d'Olmet
- Mme Sylvie MALROUX pour la résidence de Louradou
- Mr Vincent DAVID depuis 2022 pour les ateliers de la Cère.

Cette équipe est complétée au plan administratif et financier par Mme Aurélie BEFFRIEU. Ce sont tous des « oubliés du Ségur ». Je les remercie pour leur engagement sans faille.

L'objectif premier dans ce contexte était d'abord de « faire équipe » en adaptant les modes de fonctionnement et en créant une fluidité entre établissements pour définir, promouvoir et faciliter des parcours de vie adaptés.

Dans ce sens il a été demandé à la Direction d'établir une feuille de route pour les cinq ans à venir avec des objectifs clairs, précis et mesurables autour de trois valeurs, la dimension humaine, l'éthique sans oublier la dimension économique.

Mme Duquesne vous en parlera plus longuement.

Les principaux travaux engagés cette année ont concerné principalement la mise à jour ou la réécriture des projets d'établissements.

Cela s'est traduit par un important travail en co-construction, associant, outre l'équipe de direction, des administrateurs, des salariés, des usagers et des représentants des familles. Ces travaux ont permis, de réaffirmer nos valeurs institutionnelles et associatives, d'effectuer le lien avec la démarche qualité, d'impliquer par le côté participatif toutes les parties prenantes et de valoriser les professionnels par la responsabilité qui leur est reconnue.

Merci à tous les participants à ces travaux qui sont, nous le savons, ont été très chronophages.

Il s'agit d'un processus dynamique qui, à partir de l'existant a aussi permis de dégager des enjeux.

Dans les enjeux qui ont été notamment identifiés et insérés dans les projets d'établissement figure l'objectif d'une meilleure insertion dans la vie courante ainsi que la nécessité de s'engager avec volontarisme dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) qui englobe à la fois, les notions de respect de l'environnement et les aspects économiques et de gouvernance.

Une thématique forte a dans ce cadre été recensée, concernant la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT).

Une enquête auprès du personnel à Olmet et un audit en cours à Louradou, avec l'appui des services de la médecine du travail et d'un cabinet spécialisé, ont été mis en place et doivent déboucher sur des propositions d'amélioration dans ce domaine.

Enfin, la notion de démarche vers une meilleure inclusion (par le travail mais aussi au travers d'activités sociales, sportives ou culturelles) a fait aussi l'objet d'une feuille de route pour les 5 ans à venir avec la mise en place progressive d'une « passerelle insertion », destinée à impulser une dynamique permettant aux résidents une évolution vers le haut de leurs parcours de vie.

- [Les établissements](#)

Nous avons enfin terminé l'extension des locaux de l'ESAT et le déplacement de la laverie depuis les sous-sols du bâtiment administratif d'Olmet jusqu'à cette intégration au sein des ateliers de Comblat. Cette opération nous permet au travers de locaux adaptés, de rapprocher nos travailleurs, sinon du milieu ordinaire, du moins d'un environnement de travail beaucoup plus en phase avec une réelle activité professionnelle. Elle permet également une amélioration sensible des conditions de travail.

D'importants travaux de sécurisation et d'amélioration ont aussi été réalisés sur le site d'Olmet avec une reprise des canalisations de chauffage qui doit générer des économies significatives. Dans ce cadre

également l'ensemble des ateliers a été raccordé au réseau de chaleur bois porté par la communauté de communes du Carladès.

Quelques mots sur l'avenir :

Vous l'avez compris, la feuille de route des années à venir est ambitieuse et exigeante pour les équipes en place. L'exercice 2023 et sans doute 2024 devront voir la mise en oeuvre et la concrétisation du projet de document unique informatisé (DUI) en lien avec la nomenclature SERAFIN PH et cela dans le cadre des mutualisations les plus larges possibles. Il conviendra également, outre la poursuite des actions prévues dans le CPOM de nous préparer pour l'évaluation interne basée sur une nomenclature particulièrement volumineuse.

Nous poursuivrons également, seuls et collectivement dans le cadre du CPH 15, les démarches engagées pour une meilleure reconnaissance du travail accompli par nos personnels, et une revalorisation des métiers du travail social et de l'accompagnement.

Cette demande a certes aujourd'hui été partiellement entendue, mais laisse encore au bord du chemin une partie de nos salariés. Nous espérons, indépendamment des travaux menés pour l'établissement d'une convention collective unique, voir la réparation de cette injustice.

Je vous remercie et cède la parole à notre directrice pour ses rapports d'activité.

André Delmas

L'année 2022 a été particulièrement « riche et dense » pour une année de transition. En effet, le fil conducteur a été la réalisation des trois projets d'établissements de l'association ACAP Olmet. Les administrateurs ont commencé par revoir le projet associatif afin de nous donner nos axes de travail. L'équipe de cadre a déterminé sa feuille de route et a défini les actions que nous allons dérouler pendant les 5 prochaines années. Mon objectif a été tout au long de cette année de cultiver les particularités de l'ACAP Olmet sur le handicap psychique.

L'année a été riche en travail de co-construction et d'échanges entre le conseil d'administration, les salariés, les résidents ainsi que les partenaires. En plus des traditionnels vœux du Conseil d'administration aux résidents des 3 établissements, les salariés, les résidents et les travailleurs ont été conviés à l'assemblée générale le 23 juin à Vic sur Cère. Nous avons mis en place une réunion avec l'ensemble des salariés et le conseil d'administration le 13 octobre pour permettre à chacun de se rencontrer et de faire connaissance. Les traditionnels repas de l'été le 21 juin à LOURADOU et le 28 juillet à OLMET et de fin d'année le 14 décembre à LOURADOU et le 22 décembre à OLMET ont permis de se réunir dans un moment festif. Nous avons mis en place le nouveau SAMSAH dans le cadre du consortium et le DUI. Nous avons également continué à travailler dans divers groupes de travail avec l'ensemble de nos partenaires (CPH15, commission santé 15, handiconsult...).

L'ESAT, les ateliers de la Cère, a fini l'année 2021 en chantier, avec la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les ateliers espaces verts et l'atelier de mise à dispositions de travailleurs pour la lingerie du foyer d'OLMET. Le 11 mai 2022, nous avons accueilli une quarantaine de partenaires pour une visite de chantier dont Mme Sandrine CHAIX Déléguée à l'Action Sociale et au Handicap de la Région Auvergne Rhône Alpes, M Bruno FAURE Président du Conseil Départemental, Mme Angélique BRUGERON Conseillère Régionale, Mme Dominique BRU, Présidente de la Communauté de Communes de Cère en Goul en Carladès. Les travailleurs et les salariés ont pu commencer à visualiser leur futur déménagement. Celui – ci a eu lieu suite au retour de congés annuel d'Aout, avec pour commencer une formation sur les normes RABC pour l'ensemble de l'atelier auxquels j'ai pris part avec plaisir pendant deux journées. Nous avons ainsi pu nous rendre compte de tous les changements à opérer pour que cet atelier se professionnalise et que les travailleurs gagnent en compétences. Les dernières peurs ont été levées. Le déménagement s'est fait en douceur dans le mois de septembre. L'atelier a commencé à prendre du linge du foyer de vie de LOURADOU progressivement en partenariat avec l'ESAT de LARCH et celui de l'ADSEA jusqu'en décembre 2022. L'atelier espaces vert s'est rapidement installé dans sa nouvelle salle de pause. Les salariés et les travailleurs ont investi leur nouveau garage qui leur a permis de ranger leurs matériels dans de bonnes conditions. Les travailleurs de ces deux ateliers ont des vestiaires neufs ainsi que des douches. Nous avons reçu la fondation Crédit Agricole pour la remise du chèque de don de 60 000 € le 13 octobre lors de la réunion avec l'ensemble du personnel.

Notre collègue chef d'atelier Alain CHAUVET a malheureusement dû subir deux interventions chirurgicales dans cette année et a demandé par la suite à faire valoir ses droits à la retraite en décembre 2022. L'équipe de l'ESAT a su continuer son travail d'accompagnement des travailleurs et assurer la continuité de service. La fin de l'année a permis de recruter le nouveau chef de service. Nous avons accueilli Vincent DAVID qui faisait déjà parti de nos effectifs depuis 16 mois en tant que moniteur d'atelier. La transition s'est vite opérée. M DAVID ayant été chef d'entreprise avant de travailler comme moniteur d'atelier, s'est lancé un nouveau défi en postulant avec à la clef, un départ en formation CAFERIUS, une semaine par mois, pendant deux ans, à Montpellier. Nous avons terminé l'année 2022, fort de cette nouvelle équipe et prêt à finaliser les projets d'établissements pour le mois d'avril 2023.

Le foyer d'hébergement d'OLMET a pris ses marques dans les bâtiments neufs. Les résidents ont pris possession des lieux. La fin des travaux a marqué le démarrage du projet Médiation animale et de l'investissement de la colline au-dessus des bâtiments. Les résidents et les salariés ont clôturé, créé un poulailler et un portail. Ils ont assisté à la naissance de petites chèvres à la Ferme des Bornottes pour pouvoir les accueillir en septembre. Ils ont adopté deux poules. Les pompiers de Vic sur Cère ont fait des manœuvres dans la cour du Château le 8 mai afin de tester leur matériel et d'habituer les résidents à leur venue. Jean Michel SIRIEIX a su accompagner l'équipe tout au long de l'année et maintenir un climat propice au travail.

Nous avons accueilli Vanessa LUC pour seconder Aurélie BEFFRIEU en comptabilité. Je tiens à remercier Aurélie, Vanessa, Carole et Christelle pour leur dévouement et leur professionnalisme.

La résidence de LOURADOU a vécu sa troisième année de fonctionnement. Les départs de la psychologue Alice LETANG et de Mme Lydie ROUQUET, une des trois coordinatrices, ont nécessité de faire un point sur le fonctionnement général et d'essayer d'améliorer des points d'organisation. J'ai fait connaissance avec l'ensemble des salariés ainsi que ceux qui ont souhaité nous quitter et ceux qui sont passés en CDD. J'ai ainsi eu une vue d'ensemble sur l'établissement. Une réunion avec toute l'équipe a eu lieu le 6 septembre dans la salle du « Bien vivre » afin de proposer et de construire ensemble des changements pour améliorer le fonctionnement et la qualité de travail. Les missions de chacun ont été réfléchies et affinées afin que chacun s'y retrouve. Un compte rendu a ensuite circulé pour que chacun y fasse référence. Sylvie MALROUX a su réévaluer sa posture professionnelle et travailler sur son rôle de manager auprès des équipes pour améliorer la qualité de service aux résidents accueillies au foyer de vie.

Dans le cadre du projet médiation animale, les résidents et les salariés ont préparé un poulailler et accueilli des brebis et des ânes pour entretenir une partie de l'enclos. L'établissement a accueilli un médiateur canin dans l'établissement et les résidents ont participé aux sorties à la Ferme des Bornottes.

La fin de l'année a malheureusement été marquée par le décès d'un résident Loïc BOUGON. L'ensemble des résidents et des salariés lui ont rendu hommage de façon digne et touchante le mardi 13 décembre en présence de sa famille.

J'ai conscience que cette année encore les salariés ont dû s'adapter aux divers changements. Le SEGUR DE LA SANTE et les augmentations de salaires n'ont pas été attribués à l'ensemble des salariés à notre grand regret. Nous œuvrons, le Conseil d'Administration et les collectifs de directeurs pour que 2023 voit ce préjudice rectifié. Mon arrivée a bousculé les habitudes de travail. J'ai instauré la transversalité entre les établissements avec la construction des projets d'établissements, les groupes de travail, les GAP, le remplacement de Corinne VERDIER par Virginie POIGNET l'infirmière de la résidence LOURADOU.

Pour finir, je tiens à remercier le Conseil d'administration de m'avoir fait confiance et l'ensemble des salariés pour leur investissement quotidien auprès des résidents et leur professionnalisme. Je suis heureuse et fière de porter les valeurs de l'ACAP Olmet à l'extérieur de l'institution auprès de nos partenaires et de promouvoir leur travail quotidien avec des personnes présentant un handicap psychique.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

TRANSVERSALITE AUX TROIS ETABLISSEMENTS

1- LES INDICATEURS DU PERSONNEL POUR LES TROIS ETABLISSEMENTS DE L'ACAP OLMET

L'effectif est de 80 salariés en 2022 pour les trois établissements soit 70.09 en ETP.

1-1- Le personnel en Contrat à Durée déterminée (CDI)

PERSONNELS EN CDI	ESAT	FH OLMET	FV LOURADOU
Agent Service Intérieur ASI	1(0.50 ETP)	1(0.50 ETP)	
AES/AMP		4(Vallée) 2(Accueil de jour) 3 (Château)	5(Zéphyr) 6(Mistral) 5(Autan)
Aide comptable		1(0.50 ETP)	
Cadre comptable	1(0.40 ETP)	1(0.40 ETP)	1(0.20 ETP)
Coordinatrice			2
Chef de service	1	1	1
Directrice	1(0.30 ETP)	1(0.30 ETP)	1(0.40 ETP)
Educateur spécialisé		1(Château) 1(Service extérieur)	1(Mistral)
Educateurs Techniques spécialisés	2		
IDE		1(0.80%)	1(0.80%)
Maitresses de maison de jour		2	2(Zéphyr) 2(Mistral) 2(Autan)
Maitresses de maison de nuit			2
Médecin psychiatre	1(0.20 ETP) jeudi am	1(0.20 ETP) jeudi am	1(0.20 ETP) jeudi matin
Moniteur Educateur		2 (Home) 1(Service Extérieur)	
Moniteurs d'ateliers	10		2
Psychologue		1(0.20 ETP) mardi am	1(0.40 ETP) jeudi
Secrétaire	1(0.50 ETP)	1(0.50 ETP)	1(0.50 ETP)
Surveillant de nuit		3 (dont un 70%)	2
Total	18 personnes soit 13.96 ETP	27 personnes soit 23.66 ETP	35 personnes soit 32.47 ETP

1-2- Les Contrats à Durée Déterminée CDD

ETABLISSEMENT ACAP OLMET	NOMBRE DE CDD
ESAT	7 CDD pour des périodes de remplacements d'une personne non vacciné.
FH OLMET	23 CDD pour des arrêts maladies ou renforts été, 1 en CDD long pour le remplacement pendant la formation AES de la MDM.
FV LOURADOU	38 CDD pour des arrêts maladie, arrêts maternité, des montées en compétence de l'équipe.
TOTAL	69 CDD sur l'année 2022

1-3- Les stagiaires professionnels

L'association souhaite accueillir des stagiaires afin de permettre aux équipes de se questionner sur leurs pratiques professionnelles, d'insuffler des nouvelles pratiques professionnelles, de permettre aux résidents de connaître de nouvelles personnes.

	STAGIAIRES PROFESSIONNELS
ESAT	0
FH OLMET	1 CAFERIUS de l'ADSEA 1 AES en apprentissage 1 AES en formation 1 personne en découverte métier AES
FV LOURADOU	1 AES en apprentissage (Accompagnant éducatif et social) 5 stagiaires AES (2 suivis par OSENGO, 2 suivis par la CCI, 1 suivi par le SESSAD ADAPEI). 1 stagiaire Assistante de vie aux familles, suivi par OSENGO. 1 stagiaire découverte métier surveillant de nuit, suivi par Cap Emploi. 3 stagiaires Bac Accompagnement Soins et Service à la Personne.
TOTAL	15 stagiaires professionnels

8

1-4- Les départs et les embauches

2022 est encore une année mouvementée en ce qui concerne les salariés. Nous remarquons comme l'ensemble des associations du secteur du turn over entre les associations. Nous avons mis en place des actions pour tenter de fidéliser les équipes : semaine en 4 jours, jours exceptionnels en plus, Week ends travaillés connus sur l'année, formations, analyse de la pratiques, suivi des équipes, le livret d'accueil du salarié...

	ESAT	FH OLMET	FV LOURADOU
DEMISSION		1 ES pour une reconversion professionnelle comme formateur. 1 ES pour partir en MECS.	4
DEPART A LA RETRAITE	1 CHEF DE SERVICE	1 DIRECTEUR	1 MAITRESSE DE MAISON
RUPTURE CONVENTIONNELLE	1 POUR ABSENCE DE VACCINATION COVID-19		
EMBAUCHE EN CDI	2		3
SUSPENSION POUR NON OBLIGATION DU VACCIN COVID	1		

1-5- Les arrêts de travail

Les arrêts de travail nécessitent une réorganisation des plannings en interne puis des recrutements externes, des entretiens de sélections, l'élaboration des contrats, les déclarations, la réalisation des paies... Cela s'avère chronophage et cela devient de plus en plus compliqué compte tenu de la pénurie de personnel. Nous souhaitons garder ces process en interne pour favoriser la connaissance des salariés, le partage des valeurs de l'association et les connaissances sur le handicap psychique.

ARRETS DE TRAVAIL	ESAT	FH OLMET	FV LOURADOU
Arrêt maladie longue durée + 6 MOIS	0	1 personne en CDD long a été arrêté pour plus de 6 mois soit 125 jours	365 jours pour 1 personne
Arrêt maladie de 7 jours à 6 mois	170 jours	1 personne a eu 4 mois, 5 personnes de 10 jours ou plus soit 346 jours	211 jours
Arrêt maladie court inférieure à 6 jours	22 jours	4 personnes pour des AM de moins de 6 jours soit 23 jours.	52 jours
Arrêt maladie COVID	0	5	0
Accident du travail	2 personnes dont 1 en CDD soit 66 jours		
Absence pour congés maternité			140 jours
Absence congés paternité			
Sans solde		125 jours	
	22 ARRETS MALADIES	16 ARRETS MALADIES	35 ARRETS MALADIES

1-6- Les entretiens professionnels

Les salariés ont leur entretien professionnel tous les deux ans afin de réfléchir sur leur parcours professionnel, leurs besoins de formation professionnelle, leurs souhaits d'évolution en termes d'emploi et de carrière. Chaque chef de service mène les entretiens et la directrice réalise ceux des personnels administratifs et de l'équipe de cadre.

	DIRECTRICE	CHEF DE SERVICE ESAT	CHEF DE SERVICE FH OLMET	CHEFFE DE SERVICE LOURADOU	TOTAL
ENTRETIENS PROFESSIONNELS	5	0	10	20	35

1-7- Le Comité Social et Economique (CSE)

En 2022, le CSE a été élu de mars 2021 à mars 2023. En effet, à compter de janvier 2020, l'effectif de l'association a dépassé les 50 salariés du fait de l'ouverture de la résidence LOURADOU. Des élections anticipées ont donc dû être réalisées un an après ce passage. Les délégués étaient 3 représentants des salariés et 1 représentant des cadres. Huit réunions ont eu lieu : 1 février, 5 avril, 10 mai, 21 juin, 6 septembre, 4 octobre, 9 novembre, 6 décembre.

2- LA DEMARCHE QUALITE TRANSVERSALE

Nous avons instauré une démarche qualité transversale aux 3 établissements afin de créer le lien nécessaire au bon fonctionnement de l'association et insuffler les valeurs de l'ACAP Olmet auprès de tous les salariés et résidents.

2-1- Les formations transversales

Nous mutualisons les formations collectives sur les trois établissements afin que les salariés apprennent à se connaître et partagent leurs savoirs sur les valeurs de l'association ainsi que leurs savoir-faire sur le handicap psychique. Nous réalisons un certain nombre de formations chaque année afin que l'ensemble du personnel puisse en bénéficier (handicap psychique, troubles du comportement). Nous avons privilégié la montée en compétence du personnel sans formation avec le plan de relance de l'Etat qui a permis de financer 4 formations AES. Il a fallu les remplacer et cela a demandé beaucoup d'efforts de la part de l'ensemble des salariés des équipes. Le plan de formation a demandé également plus de temps de saisie sur le webservice de l'OPCO Santé pour Mme BEFFRIEU.

10

FORMATIONS	Organismes de formation	ESAT	FH OLMET	FV LOURADOU	TOTAL
CQP Randonnée individuelle	EPGV		1		1
DE AES individuelle	OSENGO		1	3	4
DSB VAE ES individuelle	CAMPUS LE VALLON		1		1
VAE ES et ME hors plan de formation			2		2
Contrat apprentissage individuelle	OSENGO		1	1	2
Mener à bien sa mission de tuteur individuelle	OSENGO		2		2
Handicap psychique collectif	FEL FORMATION	0	5	5	10
Troubles du comportement collectif	FEL FORMATION	4	6	12	22
SERAFIN-PH collectif	FEL FORMATION	0	6	2	8
Word/Excell collectif	CCI CANTAL	1	1	4	6
RECYCLAGE SST collectif	PROTECTION CIVILE	5	2	2	9
SSIAP 1 individuelle	PREVIS FORMATION			1	1
SSIAP 2 individuelle	PREVIS FORMATION		1		1
Recyclage SIAP 2 individuelle	PREVIS FORMATION	1			1
Paramétrage paies visio	EIG		1		1
Logiciel métier gestion commerciale visio	EIG	1	2		3
Logiciel métier comptabilité visio	EIG		1		1
Visio CDD	URIOPS		2	1	3
Analyse de la pratique	AFOR+	20	29	30	79

4 SEANCES février, mai, septembre, décembre, mutualisés pour les 3 établissements					
VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE collective	LAUBIE EMILIE FEL FORMATION	12	14	28	54
ADDICTIONS	APT	3	8	10	21
Formation CSE	Syndicat FO		1	2	3
TOTAL					235

2-2- Le COPIL QUALITE, en lien avec la démarche de projet d'établissement

11

Nombre de COPIL	Nombre de groupe de travail	Nombre de participants du Conseil d'administration
6	14	4

La réflexion collective a porté sur huit axes d'améliorations issus des évaluations interne et externe, du CPOM, de la refonte du projet associatif et du projet de l'équipe de cadre :

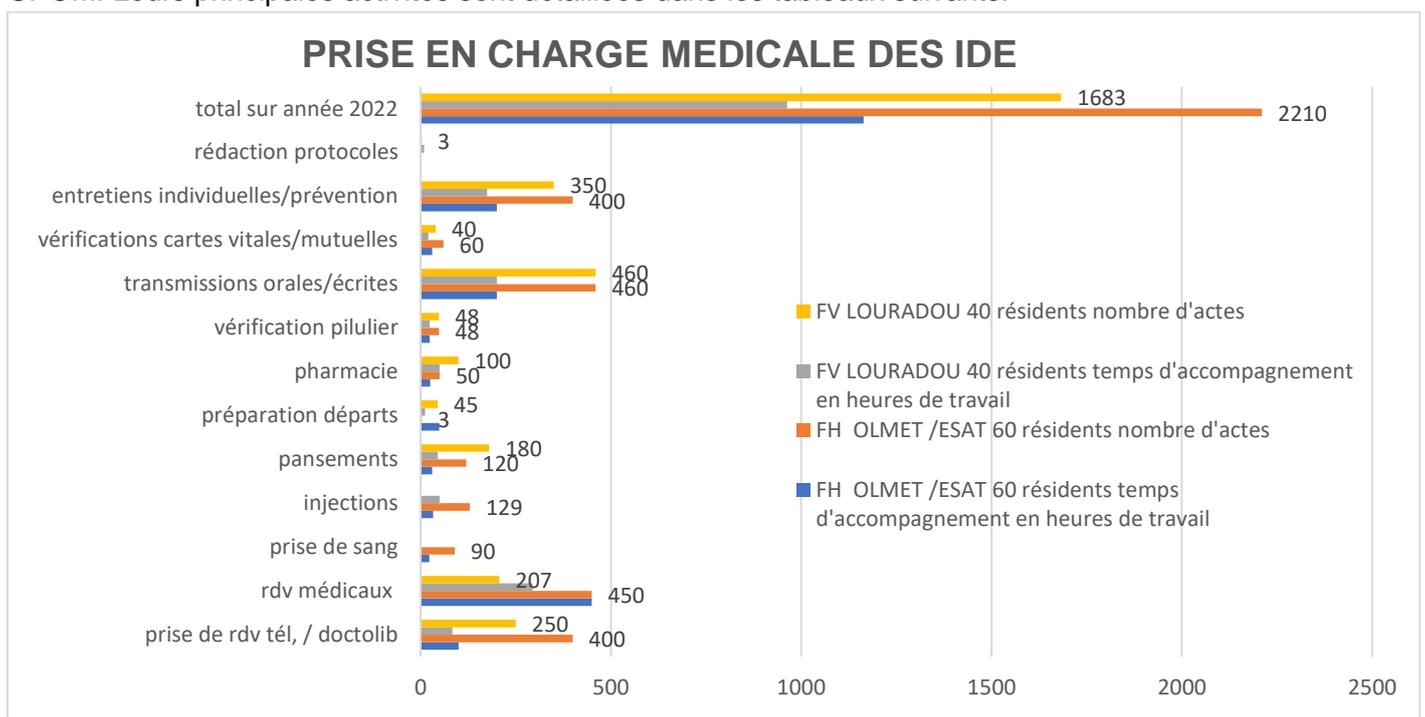
faire équipe, posture professionnelle, qualité de vie et conditions de travail, PAP, parcours inclusion, pair aideance, partenariat, RSE. Le groupe COPIL QUALITE s'est réuni, à la suite des deux jours de formations le 26 et 27 Aout 2022 avec FEL FORMATION. Cette formation a repris la démarche du projet d'établissement et a prévu un rétroplanning.

Ces temps de travail ont été respecté et ont permis la finalisation des 3 projets d'établissements en 2023.

Nous avons pu embaucher Florence SAJUS DE COCCOLA pour l'aide à la rédaction des projets d'établissements de septembre à décembre 2022.

2-3- Le nombre d'actes réalisés par les IDE

Les infirmières ont réalisé un tableau de bord de leur activité comme demandé dans une fiche action du CPOM. Leurs principales activités sont détaillées dans les tableaux suivants.



2-4- L'astreinte par l'équipe de cadres

Nous avons commencé à répertorier nos interventions après un travail de groupe sur le projet d'établissement. L'équipe de cadre est composée de 5 personnes la directrice, les 3 chefs de service et la comptable. Un roulement est organisé pour prendre l'astreinte à tout de rôle.

Du 21 novembre 2022 au 31 décembre 2022, soit 6 semaines :

- Nous avons été interpellés a 18 reprises par téléphone dont 6 appels pour OLMET et 12 appels pour LOURADOU.
- Nous avons dû intervenir physiquement a 2 reprises à LOURADOU pour une crise schizophrénique d'un résident avec intervention de la police et des pompiers, une fugue avec intervention de la gendarmerie.

Nous avons mis en place un tableau sur le serveur pour cibler les interventions et améliorer notre fonctionnement en mettant en place des actions pour éviter certains appels téléphoniques.

12

Nous avons mis en place une procédure écrite pour téléphoner au 15 afin de rassurer les équipes sur le fonctionnement en cas d'urgence.

2-5- Les projets d'accompagnements personnalisés (PAP) et les réunions d'équipes

A compter de septembre 2022, nous avons mis en place des réunions d'unités chaque semaine à la résidence LOURADOU, comme sur la résidence d'OLMET et l'ESAT. Les équipes peuvent ainsi se réunir et travailler sur leur organisation, leur fonctionnement et analyser le quotidien pour améliorer la qualité de l'accompagnement. Ils ont également une réunion avec le psychiatre et la psychologue le jeudi matin afin de finaliser les PAP et d'obtenir des éclairages sur les pathologies.

	ESAT	FH OLMET	FV LOURADOU
PAP	60	43	36 mais non envoyés aux tuteurs
REUNION EQUIPE PAR UNITE OU SERVICE	33	38	47
REUNION INTER-ETABLISSEMENT OU INTER-UNITES	33		40

2-6- Les fiches évènements indésirables de résidents et de salariés

	ESAT	FH OLMET	FV LOURADOU
FICHES EVENEMENTS INDESIRABLES RESIDENTS	2	7 FICHES POUR 3 RESIDENTS DONT 5 POUR 1 RESIDENTE, 1 POUR UNE RESIDENTE, 1 FICHE POUR 1 RESIDENT	9 fiches pour 1 résident d'AUTAN 6 fiches pour 3 autres résidents d'AUTAN 13 fiches pour 1 résident de ZEPHYR 20 fiches pour une résidente de MISTRAL 16 fiches pour 4 autres résidents de MISTRAL
FICHES EVENEMENTS INDESIRABLES SALARIES			1

En juillet 2022, nous avons dû faire appel à la gendarmerie pour une résidente de la résidence de LOURADOU qui posait des actes de violences. Nous avons fait un signalement auprès des autorités de tarification afin de trouver des solutions adaptées. Les faits sont remontés en CVS et en CSE. Cette résidente fait toujours partie des effectifs à ce jour bien que sa prise en charge soit compliquée. Un résident a aussi fait une décompensation schizophrénique à la résidence de LOURADOU. Compte tenu de la gravité des faits et de la non correspondance du foyer de vie, nous avons demandé à la MDPH d'origine de prononcer une fin de prise en charge. A ce jour, nous recherchons toujours un établissement lui correspondant. Il est hospitalisé mais ne pourra quitter nos effectifs que lorsque nous aurons une place à lui proposer dans un établissement adapté.

2-7- Le Conseil à la Vie Social (CVS)

Le conseil à la vie sociale s'est réuni à 3 reprises pour l'ESAT et la résidence d'OLMET. Il a été élu en 04/21 jusqu'en 04/24. Le CVS de la résidence de LOURADOU s'est réuni à 2 reprises. Il a été élu en 12/20 jusqu'en décembre 2023.

Lors de ces réunions, étaient présents :

- 1 membre du CSE, 2 personnels, le président d'honneur, le président, le vice-président, le secrétaire, 1 représentant famille, 2 administrateurs, la directrice, le (ou la) chef de service.

CVS	ESAT	FH OLMET		FV LOURADOU		
DATES	22/06/22	16/03/22	12/10/22	13/07/22	7/10/22	01/2022
DUREE	2H	3H	3H	2h	2h	2h
NOMBRES DE PERSONNES PRESENTES	9	14	11	8	9	9
NOMBRES DE PERSONNES EXCUSEES	6	1	4	1	0	0

La résidence LOURADOU a réalisé son questionnaire de satisfaction auprès des résidents, de leur famille et des mandataires.

Les 40 résidents ont répondu, 1 seule famille a répondu et 6 mandataires. Les résultats sont positifs et notifiés dans le projet d'établissement. Ils nous ont permis d'améliorer le fonctionnement des PAP en réalisant systématiquement l'envoi aux mandataires ce qui n'étaient pas réalisés jusque-là.

2-8- Les réunions de lieux de vie

Un temps d'expression a lieu tous les 15 jours dans chaque unité ou atelier afin de faire remonter les besoins des résidents à la direction. Ce temps permet de travailler l'inclusion sociale, la citoyenneté et les modalités d'expression en démocratie.

2-9- Le DUERP

Le document unique d'évaluations des risques psychosociaux a été réalisé à l'ESAT en mai 2017. Il a été complété autant que de besoins à chaque accident du travail ou lors de la crise sanitaire COVID-19.

En 2022, nous avons organisé des groupes de travail pour la résidence d'OLMET (25/08/22, 26/08/22) et celle de LOURADOU (20/07/22, 25/11/22) afin de créer et finaliser ces outils avec une grille fournie par l'ACISMT.

Les documents sont en place. Ils ont été transmis à la médecine du travail. Des groupes de travail seront mis en place chaque année pour compléter ces documents sur des parties non réalisés ou suite à un accident de travail.

2-10- Les fiches actions du CPOM pour l'ESAT et le FH

Lors de la rédaction des projets d'établissements, l'équipe de cadre a travaillé sur les fiches CPOM.

Un tableau de bord a été créé pour le suivi.

Une partie des fiches actions est en cours et l'autre partie est réalisée. La fin du CPOM est pour 2024.

1. LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LEUR ENTOURAGE

En 2022, 63 travailleurs présentant un handicap ont été accompagnés à l'ESAT. 4 nouvelles personnes en situation de handicap ont été admises, 2 personnes viennent d'un I.M.E Une autre provient d'établissement partenaires type Cap Emploi. Une autre personne vient du CH AURILLAC (pôle psychiatrique) et nous a rejoint en début année. Parmi les 4 ayant quitté l'ESAT en 2022 : 1 personne est dorénavant à la retraite après une fin de carrière dans l'établissement, 2 personnes ont souhaité démissionner sans avoir de projets particuliers de ré orientation dans une autre structure ou le milieu ordinaire, 1 personne a eu une orientation Foyer de Vie. L'ESAT a accueilli 19 stagiaires représentant 57 semaines dont 9 semaines pour les stagiaires venant du Foyer de vie la résidence de Louradou. Des conventions de stages ont également été créées pour 5 résidents du FV pour les accueillir sur des périodes de 1 à 2 jours/semaine tout au long de l'année 2022.

- ATELIER CUISINE :	10 travailleurs,	7.50 ETP
- ATELIER LINGERIE :	10 travailleurs,	7.50 ETP
- ATELIER ESPACES VERTS :	9 travailleurs,	8.00 ETP
- ATELIER CONDITIONNEMENT :	20 travailleurs,	15.00 ETP
- ATELIER CORDES ET MIEL :	9 travailleurs,	8.00 ETP
- ATELIER MENUISERIE :	7 travailleurs,	6.00 ETP

1-1- La répartition des personnes accueillies selon leur provenance

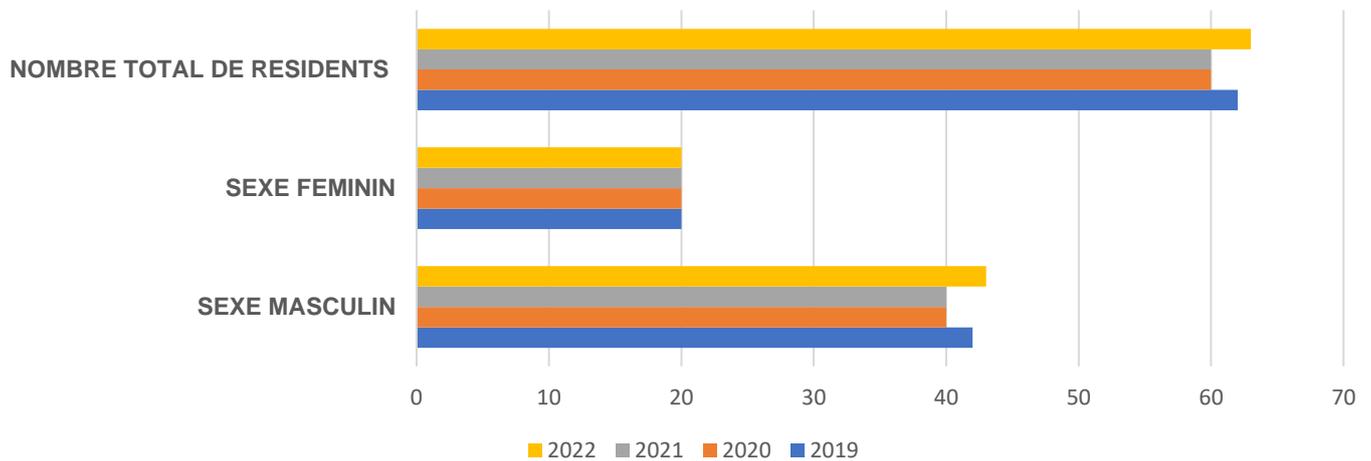
ORIGINE	2019	2020	2021	2022
DOMICILE OU MILIEU ORDINAIRE (AS secteurs, AGESI, CAP EMPLOI...)	11,11%	13,33%	11.11%	11.11%
ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL (MECS, IME, ITEP, ESAT, FV...)	34.92%	33,33%	40%	41.27%
ETABLISSEMENT DE SANTE (hôpital, psychiatrie, CMPP, PASS...)	53.97%	53,33%	46.67%	47.62%

1-2- Le public par tranche d'âge et par sexe en pourcentage

AGES	2019	2020	2021	2022
18-19 ANS	0	0	2	2
20-24 ANS	4	3	3	4
25-29 ANS	1	3	6	4
30-34 ANS	6	1	1	5
35-39 ANS	9	11	10	10
40-44 ANS	5	8	8	6
45-49 ANS	9	8	6	8

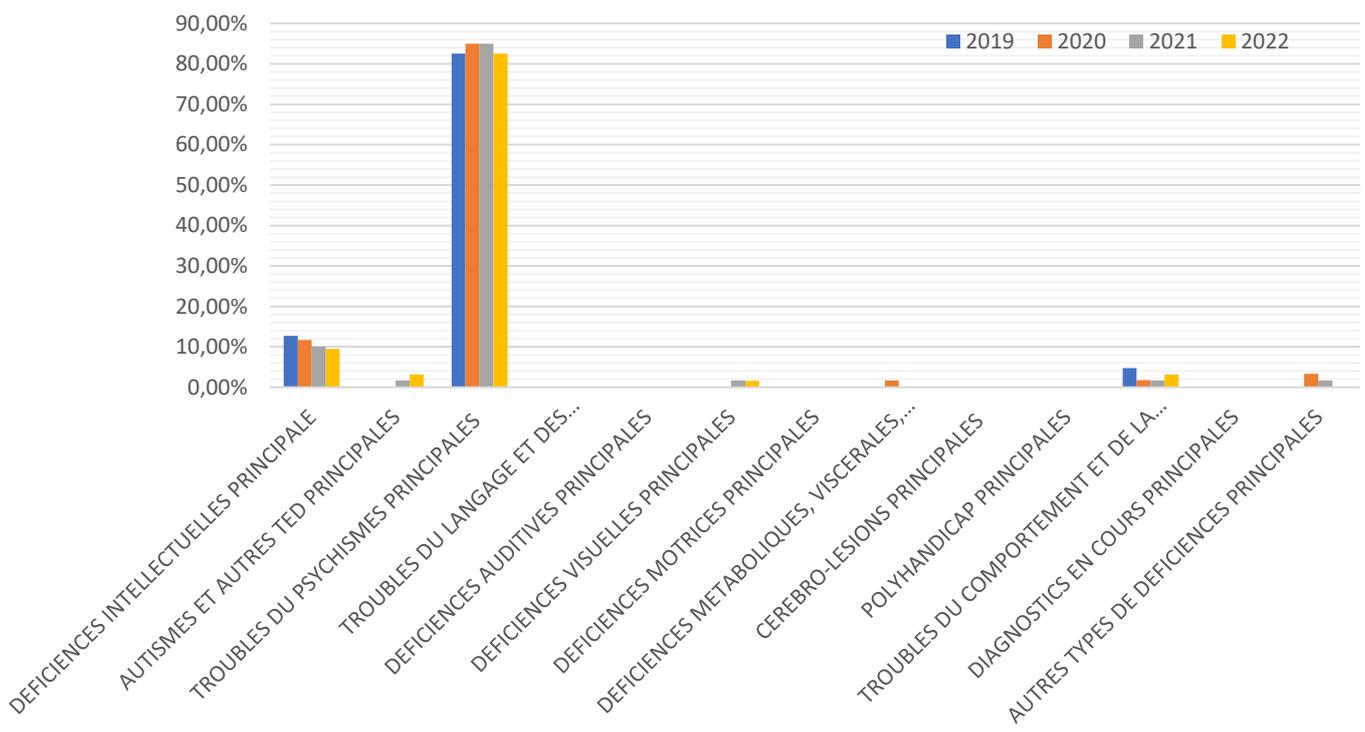
50-54 ANS	13	13	13	12
55-59 ANS	13	12	9	9
60-74 ANS	3	2	2	3
NOMBRE TOTAL DE RESIDENTS	63	61	60	63

REPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR SEXE



1-3- La répartition par pathologie

RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN FONCTION DE LEUR PATHOLOGIE PRINCIPALE



1-4 La durée moyenne de séjour et d'accompagnement

(Somme des durées d'accompagnement pour les personnes sorties définitivement dans l'année, la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre l'admission et la sortie).

SEJOUR	2019	2020	2021	2022
DUREE MOYENNE DE SEJOUR	17 ANS	21 ANS	12 ANS	10 ANS

1-5 Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection

MESURES DE PROTECTION	2019	2020	2021	2022
DELEGUES D'UNE ASSOCIATION TUTELAIRE	4	4	4	4
MANDATAIRES PRIVE	0	1	1	1
FAMILLE	3	4	4	4
MESURES DE CURATELLES dont Simples Renforcées	43	39	36	39
MESURES DE TUTELLES	8	6	7	7
PAS DE MESURES	12	14	17	16

17

1-6 Le taux d'occupation

TAUX D'OCCUPATION	2019	2020	2021	2022
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	10729	8727	10604	11119
NOMBRE DE JOURNEES D'ABSENCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	784	2834	930	625
NOMBRE D'ETP PAR PLACE EN ESAT			0.27	0.27

1-7 Les sorties de l'établissement

SORTIES	2019	2020	2021	2022
DECES		1		
HOSPITALISATIONS				2
RETOUR A DOMICILE	2		6	
RETOUR AU TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE				
REORIENTATION VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT	1	6	3	1

2. LES ACTIVITES PROPOSEES DANS LES ATELIERS

L'ESAT « Les ateliers de la Cère » se compose de 4 ateliers et de 2 activités de mise à disposition des foyers de l'ACAP Olmet :

- L'atelier regroupant l'activité apiculture et la fabrication de cordes à bestiaux, historiquement appelé « Apicorde »,
- L'atelier menuiserie,
- L'atelier conditionnement,
- L'atelier espaces-verts.
- Activité de mise à disposition sous la forme d'atelier :
 - Cuisine (foyer hébergement),
 - Lingerie (foyer hébergement et foyer de vie).

L'ESAT veille à développer le panel d'activités proposées afin de permettre aux personnes d'occuper un poste en lien avec ses besoins, ses aspirations et de faciliter la multi-compétence et la progression professionnelle. Nous comptons 17 personnes à temps partiels dont 10 accompagnées par l'accueil de jour.

L'ESAT a su adapter son organisation à l'évolution de cet afflux de demandes de temps adaptés, notamment grâce à :

- la polyvalence des personnes,
- la solidarité entre les travailleurs et entre les ateliers,
- la souplesse des équipes (travailleurs et moniteurs).

En parallèle de l'activité de production, chaque année, les ateliers organisent une sortie exceptionnelle qui se déroule généralement sur la journée avec un repas au restaurant et une activité/balade. Ces sorties sont financées par l'ESAT production.

En 2022, ces sorties se sont déroulées à : Issoire, Chaudes Aigues, Bowling Aurillac.

Les travailleurs ont également eu la possibilité de participer à diverses rencontres inclusives :

- Intervention « JOUR DE DANSE » au sein des ateliers pour une représentation vivante,
- Stage « Accord Sensible » du 25.04 au 29.04,
- Vie Affective et sexuelle le 02.06 (externe et extérieur),
- Formation premier secours 12.09,
- Stage théâtre (Les Granges) 26.10 au 28 .10.

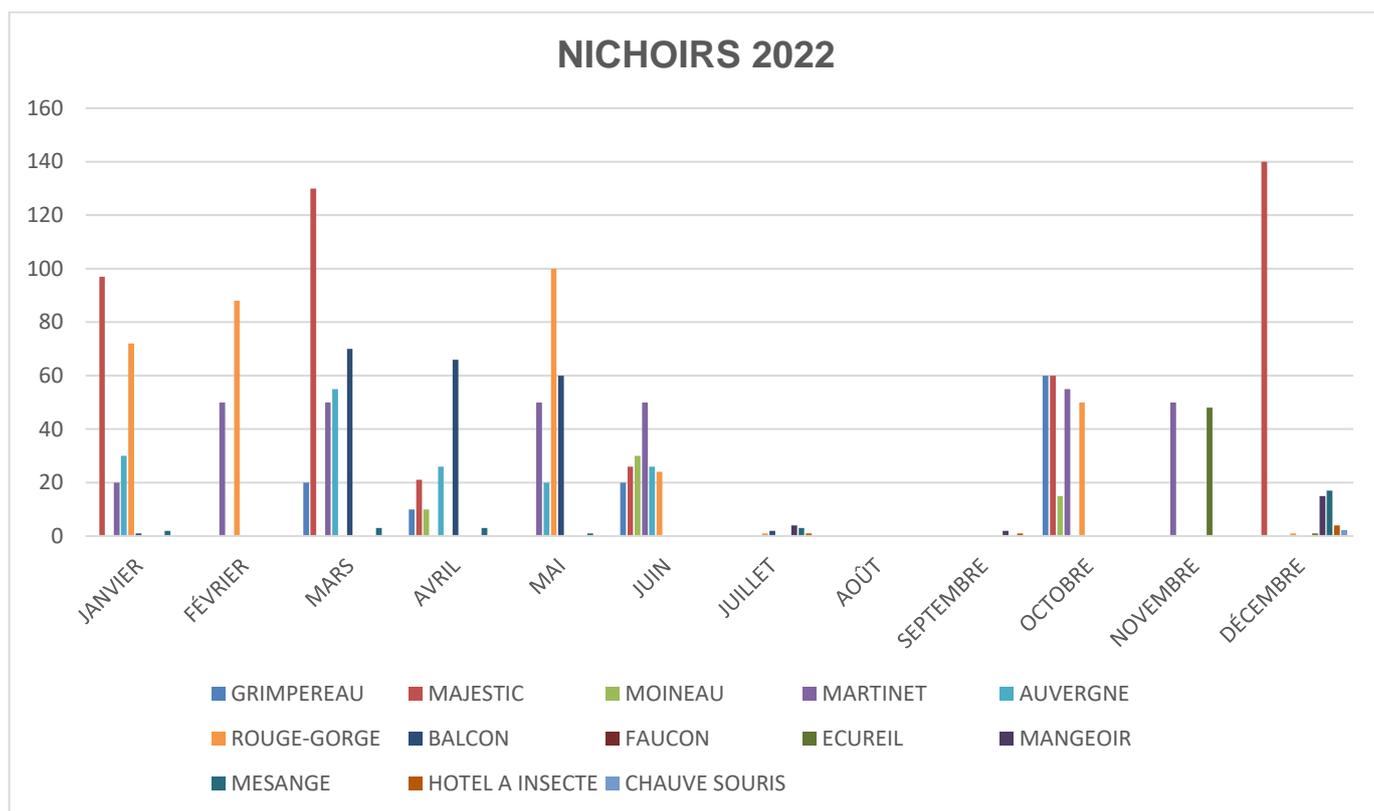
Le décret tertiaire en lien avec la loi ELAN qui vise à réduire la consommation énergétique du parc tertiaire français nous a demandé de réaliser une cartographie de parc existant sur OPERAT. Seul l'ESAT est concerné pour une partie de ses activités tertiaires. Les autres établissements ne sont pas concernés. Nous avons pris comme année de référence 2019 avant le changement de chauffage. L'objectif est de baisser nos consommations. Nous avons réalisé des travaux sur la chaudière en 2022 en passant au bois et nous avons changé le matériel de la lingerie et avons déménagé dans les nouveaux locaux.

2019 : 74 048 kWh, 2020 : 67 543 kWh, 2021 : 77 378 kWh.

2-1- Menuiserie

L'atelier Menuiserie confectionne des nichoirs particulièrement pour la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). L'atelier a également développé une gamme de 8 modèles qui sont commercialisés en direct.

En 2022, tous modèles confondus, l'atelier a vendu 1763 nichoirs.



2-2- Apiculture

L'ESAT compte 27 ruches réparties sur trois sites dans la vallée de la Cère : un site sur la commune de POLMINHAC au Château de Pesteil et deux sites sur la commune de VIC SUR CERE à Olmet et au centre de vacance ORTF. Nous produisons du miel « Toutes Fleurs ».

L'activité apicole représente une centaine d'heure sur les ruchés (contrôle des ruchés et des ruches, entretien des ruchés, soins, et récolte du miel) et environ 350 heures en miellerie (extraction du miel, nettoyage et désinfection des hausses, mise en pots du miel récolté).

La quantité de miel récoltée en 2022 est nettement supérieur à la récolte de 2021. L'année 2022 a été particulièrement favorable pour l'apiculture.

Année	2019	2020	2021	2022
Nombre de pots 500gr	202	654	236	1000
Kg	101 kg	317 kg	118 kg	500 kg

L'atelier a effectué une sortie le mardi 06 décembre 2022 pour la livraison d'une commande de 400 pots de miel à l'ESAT QUALI'CAT ZI LAVAUUR LA BECHADE 63500 ISSOIRE pour la confection de box de produits 100% ESAT, ce qui a permis la découverte et la visite de ce site. L'ensemble de l'équipe a observé lors de la visite de cet ESAT les différentes activités que proposaient les ateliers.

La Ruche pédagogique est une ruche au travers de laquelle on présente des abeilles, particulièrement aux enfants à qui on explique sommairement la vie de celle-ci.

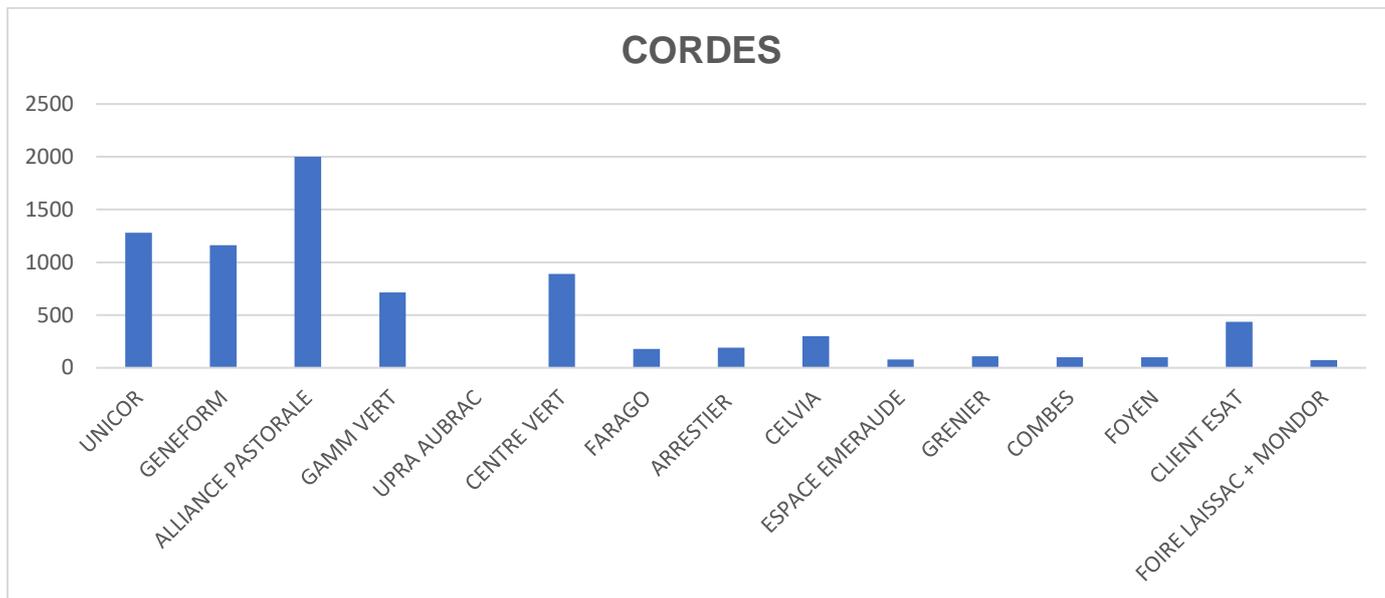
Celle-ci est équipée d'une vitre permettant l'observation des abeilles sans les déranger continuellement. Cette installation permet une observation sans l'appréhension d'avoir des abeilles qui volent et bourdonnent autour d'eux

Au cours de de l'année 2022, nous avons accueilli l'école de RAULHAC et le Centre Social de Vic sur Cère pour des visites organisées afin de découvrir le monde des abeilles.

2-3- Fabrication de cordes

L'ESAT fabrique des cordes à bestiaux.

Ces cordes, de diverses longueurs et diamètres, sont confectionnées à partir de 2 matières premières : le sisal (produit à base de feuilles d'agaves en provenance du BRESIL) et le polypropylène (produit pétrolier). En 2022, tous modèles confondus, l'atelier a vendu 7617 cordes.



2-4- Conditionnement

L'activité conditionnement se répartie entre trois clients :

- **PYRAM Industries**, fabriquant de cuisines et salles de bain, basé à VIC SUR CERE.

Il s'agit d'un travail de sous-traitance qui consiste en la mise en sachets de diverses pièces. Cette activité nécessite une livraison par semaine en raison de 48 semaines par an.

PYRAM Industries est un client historique de l'ESAT. Malgré le rachat de l'entreprise par la société NEOFORM.

	Année 2022	
	Nombre poignées sachets/pieds	Nombre de commandes
janvier	33920	426
février	44556	532
mars	55887	625
avril	44348	547
mai	51878	590
juin	46954	522
juillet	59415	654
août	-	-
septembre	73302	780
octobre	47520	590
novembre	51873	561
décembre	25585	338
	535238	6165

- **Lafa Collectivités**, fabriquant de mobiliers pour les collectivités, situé à AURILLAC.

Le partenariat avec cette entreprise a débuté en juin 2020.

Ce travail de sous-traitance pour l'entreprise Lafa consiste en la mise en sachets de diverses pièces de type roulettes, visseries et du montage de cales d'angles(carton) pour la protection des meubles pendant le transport.

- **QUALIPAC AURILLAC** est dédié à la conception, au développement et à la production de bouchons et d'habillage pour le parfum.

Le partenariat avec ce groupe a repris en avril 2022. Notre travail consiste à la mise en plateau d'éléments constituant les bouchons de parfum.

2-5- Espace vert

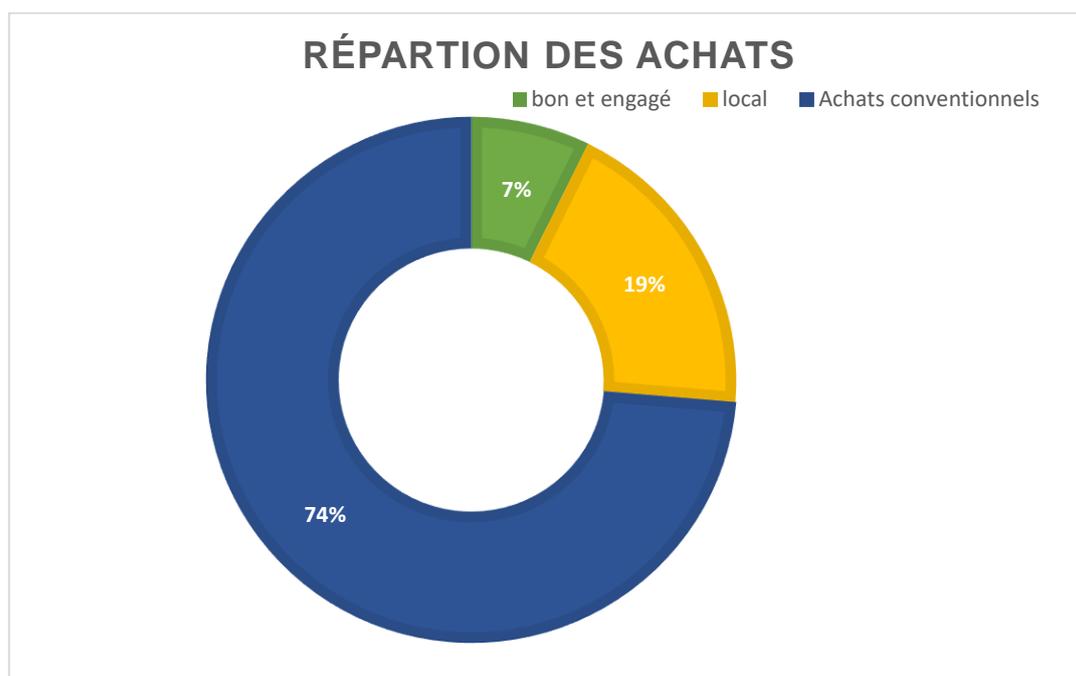
Il a été réalisé 36 contrats annuels pour une moyenne de 10 passages par contrat, d'avril à octobre et 60 interventions ponctuelles hors saisons (essentiellement de taille). Nous priorisons les demandes locales à savoir les communes de VIC SUR CERE, POLMINHAC et THIEZAC.

Lors de la période hivernale, une partie de l'équipe de l'atelier a réalisé une nouvelle activité : la conception de pieuvre électrique (passage de fil électrique dans des gaines, raccordement dans des boîtes de dérivation, assemblage d'un tableau électrique).

2-6- Cuisine avec mise à disposition de travailleurs présentant un handicap

Il est réalisé en moyenne 110 repas par jour en semaine et 60 repas en week-end. Nous achetons essentiellement des produits locaux et des produits frais que nous cuisinons pour le plaisir de tous. L'équipe répond également aux sollicitations des diverses manifestations de l'association en préparant diverses collations.

Les cuisines proposent des produits répondant à la loi EGalim qui vise à tendre vers une alimentation de qualité et durable.



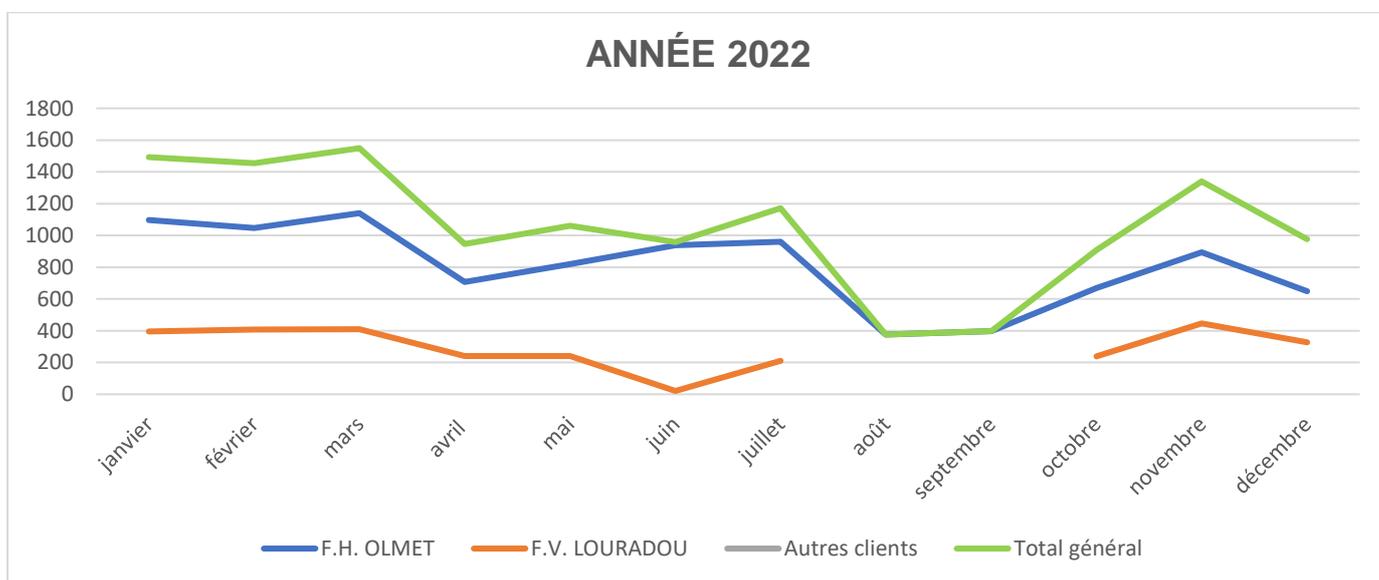
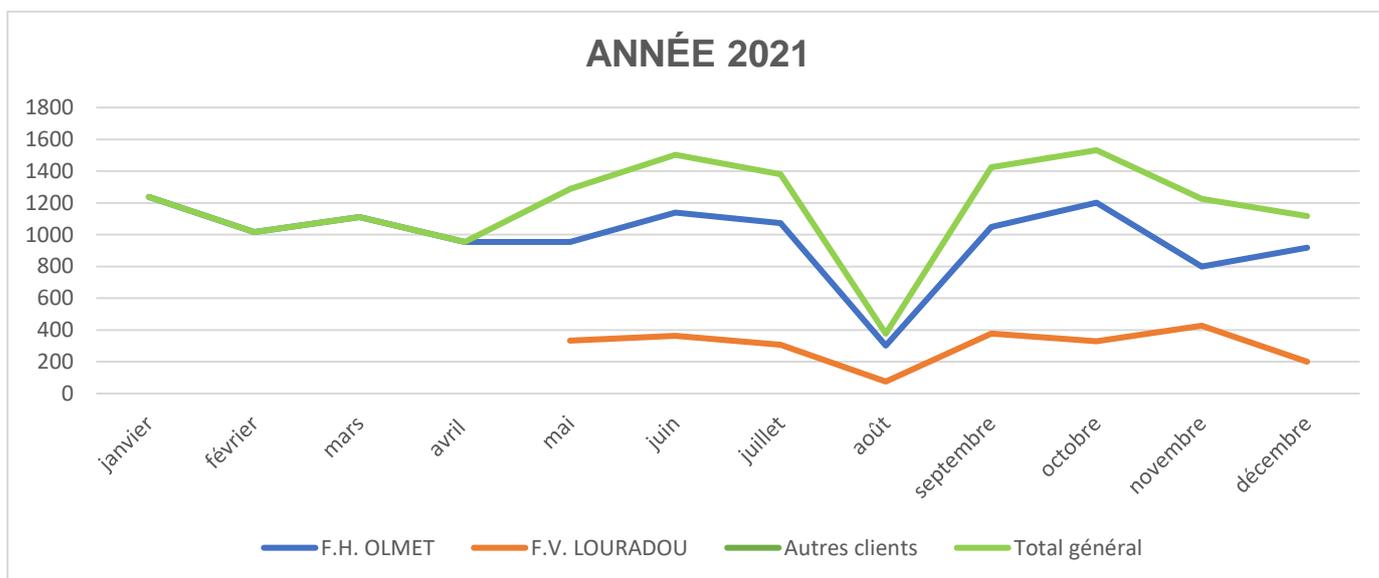
2-7- Lingerie avec mise a disposition de travailleurs présentant un handicap

La lingerie traite le linge du foyer d'hébergement d'Olmet et depuis Octobre 2022 la totalité du linge du foyer de vie de Louradou soit 81 résidents.

L'équipe (travailleurs et moniteurs) de cet atelier a bénéficié d'une formation de deux jours début septembre sur la réglementation RABC.

A partir de septembre 2022, une balance permet de mesurer précisément la quantité de linge traité et nuance les chiffres.

Les travailleurs des différents ateliers ont eu la possibilité de suivre une formation sur l'utilisation d'un véhicule hayon qui sert à la livraison du linge et du conditionnement sur les différents sites.



2-8 Passerelle insertion

L'ACAP Olmet a permis à de nombreuses personnes présentant un handicap psychique depuis 1972 de faire valoir leur droit au travail. Aujourd'hui, l'évolution des pratiques en ESAT est liée à l'évolution du parcours individuel des personnes. Elle peut se traduire par la mise en place au sein des ESAT de validation de l'expérience professionnelle acquise par un passage d'un diplôme qualifiant (type CAP) ou soit par la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) qui valide des compétences professionnelles.

Ce droit au travail est revendiqué par la convention internationale des droits des personnes handicapées ratifiée par les Etats membres de l'Union Européenne en 2006. L'article 27 souligne le droit au travail des personnes présentant un handicap sur la base de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La passerelle insertion a été validée dans un document de travail non intégré dans ce projet pour faciliter la lecture. Il est disponible dans un classeur dans chaque établissement où à la demande.

L'objectif est d'accompagner les travailleurs vers une évolution en prenant en compte leurs besoins et leurs attentes pour leur projet de vie sociale et professionnelle.

Ce nouvel accompagnement s'organise en interne par une modification des plannings de l'équipe. Une personne a été retenue pour ce poste (après appel à candidature) et a bénéficié d'une formation de 696 heures en tant que coordinatrice de l'insertion sociale et professionnelle. Elle a obtenu son Diplôme d'Etat.

Une plaquette ESAT et un livret d'accueil spécifique à l'ESAT pour les externes seront créés à destination des partenaires de la passerelle insertion. Nous présenterons cette dernière, en réunion, au CVS, aux réunions d'ateliers.

23

Les missions principales de la coordinatrice de l'insertion sociale et professionnelle :

- Accompagner les travailleurs présentant un handicap dans la définition de leurs projets avec les moniteurs d'atelier, la psychologue et le psychiatre.
- Proposer et orienter les travailleurs vers les dispositifs de formation (interne, formations collectives de l'OPCO Santé, VAE ou de RAE).
- Accompagner les personnes présentant un handicap au sein des entreprises pour favoriser leur accueil et leur intégration et baisser les appréhensions liées au retour à l'emploi en milieu ordinaire.
- Aider les travailleurs à sortir de leur maladie en dépit des difficultés résiduelles et contribuer à la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.
- Présenter le projet d'insertion auprès des entreprises.
- Créer un vivier d'entreprises pour les stages, possible mise à disposition et embauche.
- Accompagner les entreprises (obligation des entreprises d'employer 6 % de travailleurs présentant un handicap, alternatives à l'embauche directe en accueillant en stage de formation en entreprise plus de 150 heures, aide à l'embauche, définition du poste et de l'aménagement, information du personnel par rapport à la maladie psychique).
- Travailler avec l'ensemble des partenaires concourant à l'accompagnement.

Nous devons renforcer le savoir-être dans les ateliers vis-à-vis du travail. A cet effet, il a été établi un règlement de fonctionnement spécifique à l'ESAT sur les droits et obligations des travailleurs présentant un handicap. C'est un outil de travail qui permet aux encadrants de se positionner face à certains comportements et obligations faites aux travailleurs. Inversement, il permet aux travailleurs de se repérer au sein des ateliers. Il permet aux travailleurs d'avoir un cadre symbolique sécurisant et rassurant. Les personnes doivent accepter les limitations imposées par leur handicap mais découvrir qu'il existe des possibles, des voies de développement et d'accomplissement d'elles-mêmes. Ils doivent se réapproprier le pouvoir de décider et d'agir, d'être acteur de leur vie. Les personnes doivent accepter de faire des erreurs. Leurs parcours ne sont pas linéaires. Malgré tout, les personnes ont du potentiel et des compétences. L'équipe procède à des observations des personnes accueillies (travail, vie sociale) et construit une représentation de leurs capacités. Il a été décidé d'établir des bilans à l'entrée des personnes et pour ceux désirant évoluer vers le milieu ordinaire. L'équipe pourra adapter la réponse aux besoins identifiés.

3- LE PARTENARIAT

Les conventions réalisées :

- Les granges,
- Le dispositif emploi accompagné avec l'ADAPEI,
- Accord sensible,
- PYRAM,
- LECLERC.
- Médiathèque de VIC SUR CERE

Dans le cadre du maintien des acquis, en soutien théorique à l'activité des espaces verts, et pour le développement personnel, il a été organisé 1 sortie par semaine d'octobre à mars, à la médiathèque de VIC SUR CERE, avec l'atelier espaces verts. Ce groupe de 4/5 personnes est ouvert à tous.

24

4- LES FUTURS AXES DE TRAVAIL

- Élargissements de l'activité de la lingerie en proposant des prestations vers l'extérieur (priorité sur la mise en route du traitement du linge des deux foyers).
- Modification des ouvertures de la lingerie pendant le mois Aout.
- Développement de l'activité de montage d'araignées électriques.
- Développement de l'activité menuiserie (Piège à frelons, composteur, etc...),
- Commercialisation en direct des nichoirs, des mangeoires.
- Développement de la passerelle d'insertion (suivi de stages déjà en cours, détachements, formations).
- Mise en place réseau interne informatique en lien avec le dossier unique du résident.
- Développement apiculture.
- Reprise et maintien de prestations conditionnement QUALIPAC.
- Elargir l'activité conditionnement en proposant des prestations diverses (Mise sous enveloppes, ...).

1- LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LEUR ENTOURAGE

En 2022, la résidence d'OLMET se compose de 44 résidents répartis entre la résidence d'Olmet et les appartements sur l'extérieur dont une personne dans le cadre d'une dérogation.

Nous avons accueilli 10 personnes en stage à l'ESAT avec un hébergement à la résidence d'Olmet ce qui leur a permis de découvrir l'internat et le milieu de travail en ESAT. Une liste d'attente est actualisée pour les futurs départs à la retraite.

Suite au départ d'une personne qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui n'a pas souhaité poursuivre l'accompagnement avec la Résidence d'Olmet, 2 personnes sont restées dans les effectifs de la résidence d'Olmet en Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) mais ont quitté l'ESAT.

25

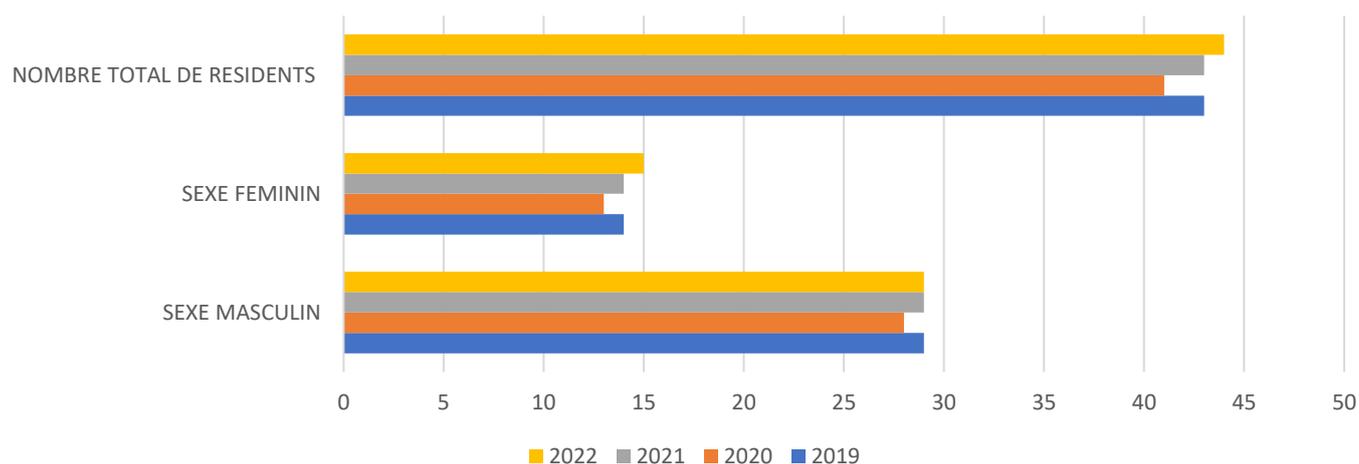
1-1- La répartition des personnes accueillies selon leur provenance

ORIGINE	2019	2020	2021	2022
DOMICILE OU MILIEU ORDINAIRE (AS secteurs, AGESI, CAP EMPLOI...)	11,11%	13,33%	6.98%	6.82%
ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL (MECS, IME, ITEP, ESAT, FV...)	53,97%	53,33%	41.86%	40.91%
ETABLISSEMENT DE SANTE (hôpital, psychiatrie, CMPP, PASS...)	34,92%	33,33%	51.16%	52.27%

1-2- Le public par tranche d'âge et par sexe en pourcentage

AGES	2019	2020	2021	2022
18-19 ANS	0	0	2	1
20-24 ANS	4	3	3	2
25-29 ANS	1	3	6	2
30-34 ANS	6	1	1	3
35-39 ANS	9	11	10	6
40-44 ANS	5	8	8	4
45-49 ANS	9	8	6	7
50-54 ANS	13	13	13	7
55-59 ANS	13	12	9	8
60-74 ANS	3	2	2	4
NOMBRE TOTAL DE RESIDENTS	43	41	43	44

RÉPARTITION DES RÉSIDENTS PAR SEXE

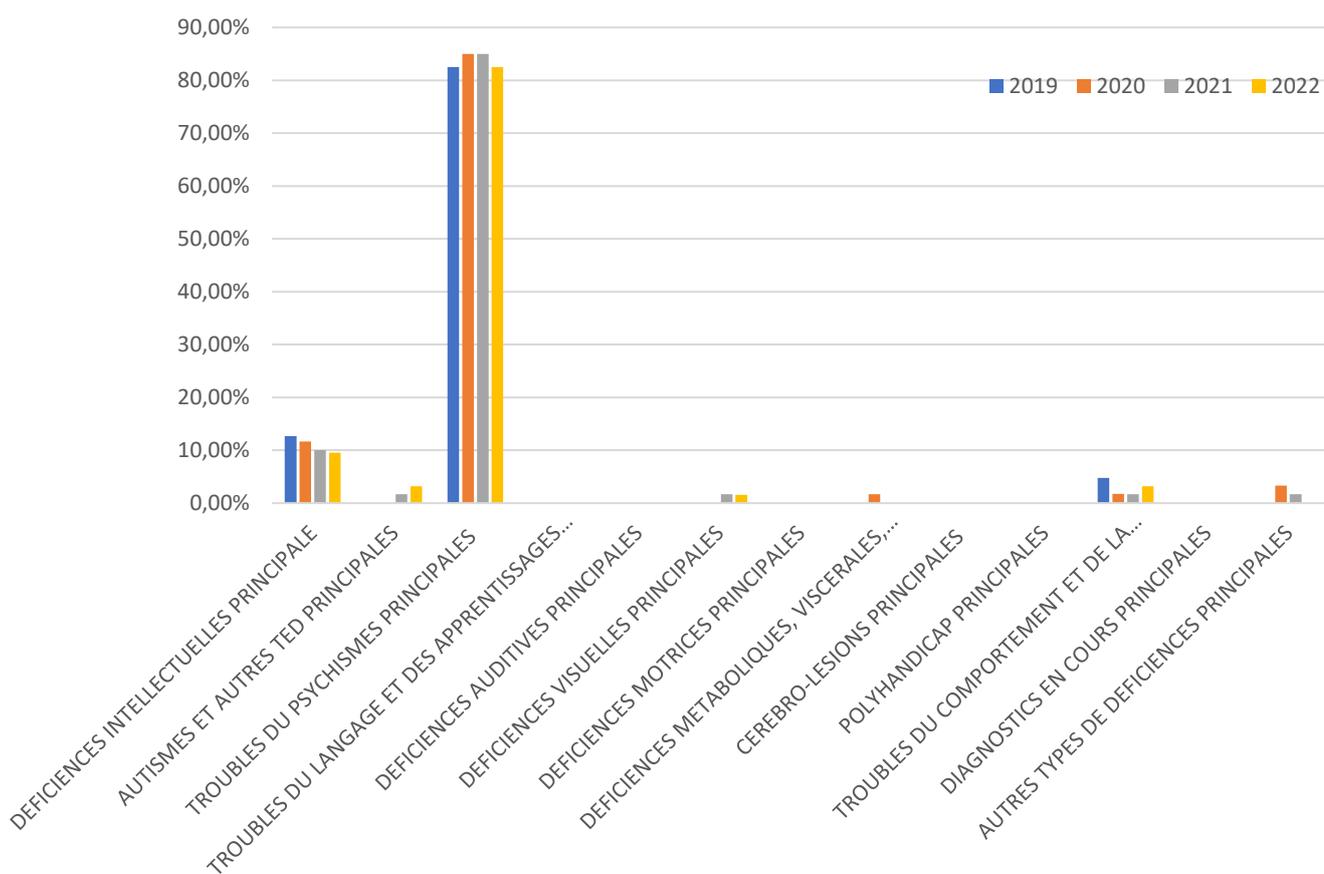


26

1-3- La répartition par pathologie

	2020	2021	2022
DEFICIENCES INTELLECTUELLES PRINCIPALE	7.32%	6.98%	6.82%
AUTISMES ET AUTRES TED PRINCIPALES	0	2.33%	2.27%
TROUBLES DU PSYCHISMES PRINCIPALES	90.24%	88.378%	88.678%
TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES PRINCIPALES	0	0	0
DEFICIENCES AUDITIVES PRINCIPALES	0	0	0
DEFICIENCES VISUELLES PRINCIPALES	0	0	0
DEFICIENCES MOTRICES PRINCIPALES	0	0	0
DEFICIENCES METABOLIQUES, VISCERALES, NUTRITIONNELLES PRINCIPALES	0	0	0
CEREBRO-LESIONS PRINCIPALES	0	0	0
POLYHANDICAP PRINCIPALES	0	0	0
TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA COMMUNICATION PRINCIPALES	2.44%	2.33%	2.27%
DIAGNOSTICS EN COURS PRINCIPALES	0	0	0.64%
AUTRES TYPES DE DEFICIENCES PRINCIPALES	2.44%	0	0

REPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN FONCTION DU TYPE DE HANDICAP



1-4 La durée moyenne de séjour et d'accompagnement

(Somme des durées d'accompagnement pour les personnes sorties définitivement dans l'année, la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre l'admission et la sortie).

SEJOUR	2019	2020	2021	2022
DUREE MOYENNE DE SEJOUR	17 ANS	21 ANS	12 ANS	2 ANS

1-5 Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection

MESURES DE PROTECTION	2019	2020	2021	2022
DELEGUES D'UNE ASSOCIATION TUTELAIRE	4	4	4	5
MANDATAIRES PRIVE	0	1	1	1
FAMILLE	3	4	4	4
MESURES DE CURATELLES dont Simples et Renforcées	33	33	32	33

MESURES DE TUTELLES	8	6	8	8
PAS DE MESURES	2	2	3	3

1-6 Le domicile de secours des personnes accueillies

DOMICILES DE SECOURS	2022
CANTAL	39
CORREZE	1
LOT	1
ALLIER	
AVEYRON	
PUY DE DOME	
LOZERE	1
HAUTE LOIRE	
GARD	
INDRE	
HAUTE VIENNE	
SEINE ET MARNE	1
MEURTHE ET MOSELLE	1
AUTRES	

1-7 Le taux d'occupation

TAUX D'OCCUPATION	2019	2020	2021	2022
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	11648	11648	16539	16669
NOMBRE DE JOURNEES D'ABSENCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	784	552	1052	986
NOMBRE DE JOURS D'HOSPITALISATION RESIDENTS PAR AN			197	600

1-8 Les sorties de l'établissement

Un résident est sorti du service extérieur pour passer externe. Il est resté dans l'effectif de l'ESAT.

3 résidents ont pris leur retraite de l'ESAT mais sont restés dans l'effectif du foyer.

Nous avons pu fêter leurs départs lors du repas de NOEL et de la remise des médailles du travail.

SORTIES	2019	2020	2021	2022
DECES		1		
HOSPITALISATIONS				1

RETOUR A DOMICILE	2		6	
RETOUR AU TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE				
REORIENTATION VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT	1	6	3	

2- LES ACTIVITES PROPOSEES OU ACCOMPAGNEES

2-1- Les activités de soutien des résidents

Comme chaque année, les résidents ont pu s'inscrire sur une activité pendant leur temps de travail accompagné par l'équipe de la résidence. Ils peuvent aussi s'inscrire à une autre activité en dehors de leur temps de travail. Ces activités contribuent à l'insertion sociale des résidents et à retrouver une meilleure estime de soi.

Ces activités sont :

- L'équitation à la ferme découverte, Las Courtines, à Polminhac, pour 3 résidents.
- La natation avec NATATION 15 le mardi soir.
- La pétanque avec le club de Reilhac « le tilleul Reilhacois » le vendredi après-midi pour 10 résidents.
- Le basket pour 3 résidents le mercredi soir avec le club BAAG.
- La danse folklorique, avec l'Iraliot, pour 1 résident.
- La poterie, avec Lombard Céramique, pour 4 résidents.
- La danse avec l'association VB DANSE pour 4 résidents.
- Le tennis santé, avec Vic Tennis Parc, pour 4 résidents.

D'autres activités sont organisées en interne :

- La cuisine.
- La randonnée avec 11 personnes les vendredis matin.
- La sophrologie, le mardi matin et le jeudi matin pour 12 résidents.

Tous les 15 jours, d'avril à septembre, les travailleurs de la lingerie de l'ESAT accompagnés de la monitrice d'atelier se sont rendus sur le marché à VIC SUR CERE pour présenter l'association ACAP Olmet avec ses 3 établissements et vendre les productions de l'ESAT : nichoirs, cordes, miel, petits travaux de couture. Cette activité a permis aux habitants de VIC SUR CERE de découvrir les activités de l'ESAT et de mieux faire connaissance avec les résidents. Le 18 décembre, les résidents ont participé au marché de Noël de POLMINHAC.

2-2- Appartement test à VIC SUR CERE

L'utilisation de l'appartement test a permis à un résident de prendre seul son appartement avec un accompagnement du service extérieur en mars 2022.

L'appartement a également été prêté à une professionnelle recrutée en CDD.

Cet appartement a aussi été utilisé pour permettre à des résidents de la Résidence d'Olmet d'effectuer des repas en petit groupe ou en couple. Ces repas sont encadrés par des éducateurs et ont pour objectif de rompre avec le collectif parfois trop lourd.

A partir de septembre un résident de la Résidence a effectué (et continue d'en effectuer) des séjours programmés avec l'équipe éducative du foyer afin de préparer sa sortie vers le service extérieur.

2-3- Les sorties exceptionnelles

Le dimanche 3 avril l'ensemble des résidents du Foyer d'Olmet (25) se sont rendus au **Parc Animalier de Gramat** pour une journée de visite avec un pique-nique.

Cette journée fut une réussite et tous sont rentrés fatigués, mais ravis.

Du 25 au 29 avril 9 résidents ont participé à un stage de théâtre aux Granges Culturelles de Vic/Cère. Accompagnés par 4 artistes professionnels du collectif « Aici et Avora – Ici et maintenant » une vingtaine de participants de tous âges, de tous horizons se sont retrouvés pour créer ensemble et se rencontrer par la musique, l'écriture, la vidéo, le chant...

Le 11 mai 4 résidents se sont rendus à l'hôpital d'Aurillac afin d'y rencontrer les 80 étudiants(es) de 1^{ère} année de l'IFSI. Cette rencontre organisée dans le cadre du CPH15 avait pour objectif de sensibiliser les futurs soignants aux différents Handicaps.

Les 4 résidents d'Olmet ont su apporter des témoignages sincères et émouvants aux étudiants qui ont pu poser de nombreuses questions toujours respectueuses.

Cette action de sensibilisation s'est poursuivie avec la rencontre des jeunes volontaires du SNU **le 5 juillet** puis avec les étudiants AES au campus du Vallon **le 31 août**.

Le 02 juin après-midi, les résidents de l'ADJ se sont rendus au ROUGET pour assister à la présentation des possibilités offertes dans le cadre de la médiation animale par Handi-chien.

Le 23 juin, l'assemblée générale a eu lieu à la salle du Carlades à Vic/Cère. Le verre de l'Amitié accompagné de petits fours concoctés par les cuisines d'OLMET a clôturé ce moment important dans la vie d'une association.

Le 28 juillet, nous avons partagé le traditionnel repas de l'été sous les marronniers et nous avons partagé des jeux traditionnels.

Du 26 et 28 octobre, 6 résidents et une salariée ont participé à un stage de théâtre aux Granges Culturelles de Vic/Cère encadrés par la Compagnie du détour. Ce stage s'est conclu par une représentation publique

2-4- L'art thérapie

7 résidents ont participé, à partir de septembre 2022, à des séances d'Art Thérapie avec Mme DAIX, à raison de deux lundis par mois.

En accord avec Mme DAIX, le choix a été fait de proposer des séances de groupes afin d'impulser une dynamique différente et de favoriser les échanges créatifs.

2-5- La socio-esthéticienne

Mme RICARD socio-esthéticienne est intervenue à 12 reprises au sein de la Résidence d'OLMET.

Les résidents intéressés étaient répartis sur deux groupes, permettant ainsi à chacun de bénéficier de 6 séances individuelles. Ces moments de détente leur ont permis de prendre soin d'eux.

2-6- Les vacances

La ferme de DAUDE a pu accueillir des résidents du Foyer d'OLMET sur deux périodes de l'année. C'est ainsi que 2 résidents ont pu y aller du 30 juillet au 06 août et deux autres du 23 décembre au 01 janvier 2023.

4 séjours ont pu être réalisés en interne.

- 6 résidents ont bénéficié d'un séjour à BESSAN 26 au 29 mai, séjour encadré par deux éducatrices du foyer. Ils ont ainsi pu profiter de moments de détente et de visites en petit groupe.
- Du 01 au 03 juin les 3 résidents qui pratiquent l'Equitation tout au long de l'année ont bénéficié d'un séjour sur ce thème. Cette année le thème du séjour était l'itinérance. Les trois participants ainsi que les deux professionnels qui les accompagnaient ont ainsi pu profiter du charme des nuits en roulotte.
- Du 08 au 10 juin un séjour Randonnée venant clôturer la saison a pu être réalisé dans les gorges du Tarn. Les 6 résidents accompagnés de leurs deux encadrants du foyer ont pu découvrir cette magnifique région et bénéficier du calme de leur hébergement propice à la récupération.
- 7 résidents et 2 salariés ont été à MAYRAC (Dordogne) du 23 au 25 septembre. Ils ont pu en profiter pour se promener et visiter les grottes de Lascaux.

Tous ces séjours permettent aux résidents qui partent peu de bénéficier de moments privilégiés en petit groupe. Ces moments viennent rompre avec la vie en collectivité qui peut parfois être source de tension.

31

Suite à des multiples difficultés rencontrées durant les vacances de l'été 2021, nous avons fait le choix de changer d'organisme de vacances.

14 résidents ont pu partir en vacances organisées en AOUT 2022 :

- 2 à la ferme de DAUDE dans le Cantal,
- 11 sont partis avec un organisme de vacances (Plein Sud) :
- 3 à Bordeaux,
- 2 à Lit et Mixe (Landes)
- 2 à Bidart (pays Basque)
- 1 à Paris,
- 2 à Saint Cyprien (Pyrénées orientales)
- 1 à l'île d'Oléron
- 2 résidentes avaient réservé leurs séjours, mais elles n'ont malheureusement pas pu partir pour des raisons de santé.
- 1 résident et parti avec sa compagne à Canet en Roussillon. L'équipe éducative du service extérieur les a uniquement aidés à organiser leur transport entre le train et les taxis.

Il est à noter que nous avons effectué les différentes réservations en Février 2022 et que bon nombre de séjours étaient déjà complets.

Pour les résidents présents à OLMET, l'équipe éducative s'est organisée pour proposer un planning d'activités variés :

Piscine, karting, bowling, parc animalier de Gramat, Quercy land, les marais du Cassan, le château de Sailhant, le Puy Mary, la plage de Puech des ouilles, la ferme des Bornottes, le golf de Vezac, le sentier de l'imaginaire, le parc du Gévaudan, la forêt des singes, le lac du pêcheur.

3 résidents ont pu partir pour les vacances de Noël.

2 à la ferme de Daudé et deux autres avec l'Organisme plein Sud.

Un autre séjour réservé a dû être annulé faute de personnel pour l'encadrer.

3- LE PARTENARIAT

3-1 -Les clubs de sports

Nos résidents participent très régulièrement à l'activité « Tennis santé » en lien avec le club de tennis de Vic/Cère. En juin 2022 nos tennismen ont pu participer à la journée festive organisée par le club avec un tournoi et un barbecue regroupant les licenciés.

3-2- Médiathèque de VIC SUR CERÉ

L'accueil de jour se rend régulièrement à la médiathèque pour emprunter des documents et participer à des ateliers informatiques.

3-3- Les familles

Les familles restent des partenaires privilégiés dans nos missions d'accompagnement. L'institution veille au maintien des relations familiales en proposant notamment des visites de familles réalisées conjointement par les référents ESAT et FOYER.

3-4- Les mandataires

Les associations tutélaires UDAF 15 et AT 15 ainsi que les mandataires privés sont venus à l'établissement une fois par trimestre.

Des points ont aussi été réalisés par mail, téléphone et les projets personnalisés leur ont été adressés afin de maintenir une cohérence.

3-5- Les conventions

- Art thérapie,
- Socio esthéticienne,
- Ferme des Bornottes,
- Mairie de Vic sur Cère,
- APT 15 pour des interventions précoces sur les addictions.

4- LES FUTURS AXES DE TRAVAIL

Bien que la situation sanitaire se soit améliorée, l'Etablissement a encore fait face à des vagues de COVID. Fort heureusement la plupart des résidents et/ou professionnels atteints n'ont pas présentés de symptômes graves. Malgré un engagement sans faille, la fatigue s'est faite ressentir. C'est ce qui peut expliquer en partie le nombre d'arrêts de travail supérieur à l'année précédente.

Il est important de remercier l'ensemble des professionnels qui sont engagés au quotidien auprès des personnes accompagnées et qui en plus se sont investis dans les différents travaux de réactualisation des projets d'Etablissement.

Cette année 2023 permettra à l'Etablissement de :

- Faire vivre le projet d'établissement de la résidence d'Olmet et l'utiliser comme un véritable outil de communication auprès de nos partenaires et des financeurs mais aussi comme le cadre d'appui à la mise en œuvre de nos missions.

- Finaliser et faire vivre le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de la résidence d'Olmet.
- Former l'ensemble des Professionnels de la Résidence d'Olmet à l'utilisation du Dossier Unique Informatisé.
- Accompagner l'équipe éducative à faire les liens entre le DUI et la nomenclature SERAFIN PH.
- Maintenir les partenariats existants et en développer de nouveaux.
- Réfléchir à de nouvelles modalités d'hébergement notamment sur l'extérieur (Colocation).
- Encourager et accompagner les professionnels dans leurs souhaits de formation.
- Fidéliser l'équipe au profit des résidents.

1- LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LEUR ENTOURAGE<

En 2022, la résidence de LOURADOU accueille 40 résidents. Une liste d'attente est actualisée pour anticiper les futurs départs vers le milieu professionnels ou autre. Un résident est décédé en fin d'année et un autre est hospitalisé et ne pourra pas revenir du fait de sa pathologie. Une solution de réorientation est recherchée en lien avec la MDPH d'origine.

1-1- La répartition des personnes accueillies selon leur provenance

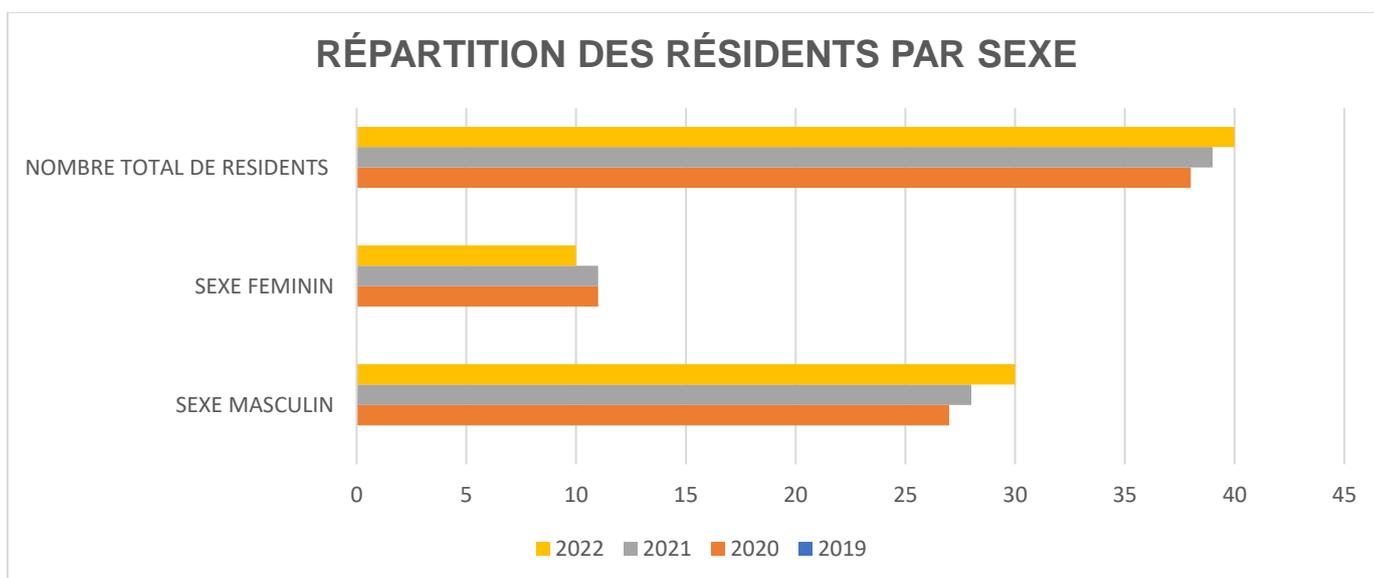
ORIGINE	2020	2021	2022
DOMICILE OU MILIEU ORDINAIRE (AS secteurs, AGESI, CAP EMPLOI...)	1	1	1
ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL (MECS, IME, ITEP, ESAT, FV...)	15	15	16
ETABLISSEMENT DE SANTE (hôpital, psychiatrie, CMPP, PASS...)	22	23	23

34

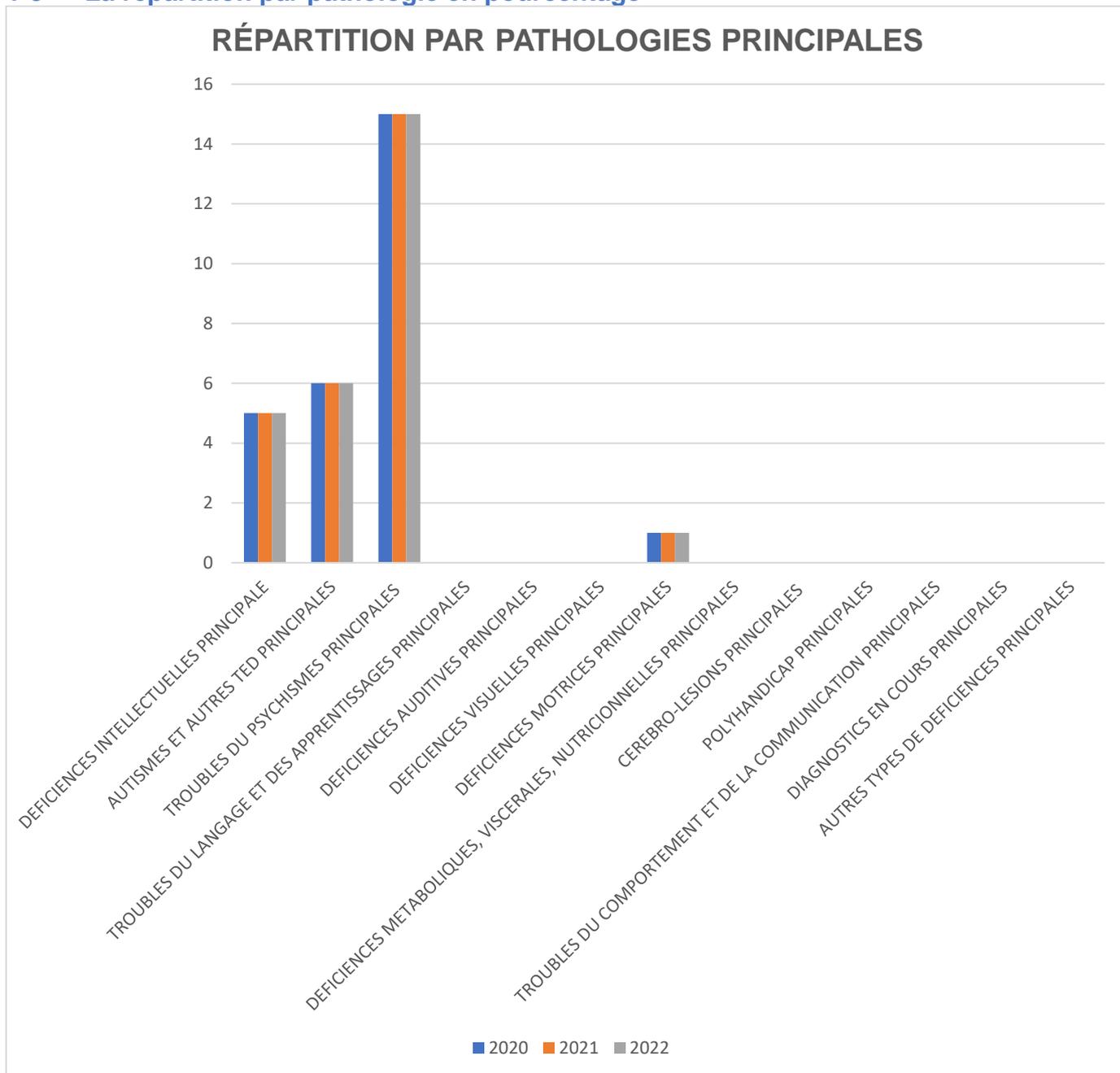
1-2- Le public par tranche d'âge et par sexe en pourcentage

AGES	2020	2021	2022
16-29 ANS	15	16	16
30-39 ANS	3	3	4
40-49 ANS	4	4	4
50-59 ANS	11	11	11
+ DE 60 ANS	5	5	5

RÉPARTITION DES RÉSIDENTS PAR SEXE



1-3- La répartition par pathologie en pourcentage



1-4 La durée moyenne de séjour et d'accompagnement

(Somme des durées d'accompagnement pour les personnes sorties définitivement dans l'année, la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre l'admission et la sortie)

SEJOUR	2020	2021	2022
DUREE MOYENNE DE SEJOUR	780	393	1051

1-5 Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection

MESURES DE PROTECTION EN NOMBRE	2020	2021	2022
DELEGUES D'UNE ASSOCIATION TUTELAIRE	20	30	30
MANDATAIRES PRIVE	5	5	6
HABILITATION FAMILIALE	2	2	3
MESURES DE CURATELLES Dont Simples et Renforcées	16	18	18
MESURES DE TUTELLE	13	12	13
SANS MESURES	9	8	6

36

1-6 Le domicile de secours des personnes accueillies

DOMICILES DE SECOURS	2020	2021	2022
CANTAL	12	12	13
CORREZE	5	5	5
LOT	2	2	2
ALLIER	4	4	4
AVEYRON	7	7	7
PUY DE DOME	3	4	4
LOZERE	1	1	1
HAUTE LOIRE	1	1	1
GARD	1	1	1
INDRE	1	1	1
HAUTE VIENNE	1	1	1

1-7 Le taux d'occupation

TAUX D'OCCUPATION	2020	2021	2022
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	12638	13762	13580
NOMBRE DE JOURNEES FINANCEES	13200	13570	15051
NOMBRE DE JOURNEES D'ABSENCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	975	1435	1478
NOMBRE DE JOURS EN ACCUEIL TEMPORAIRE (stagiaire, accueil temporaire...)	0	99	110

NOMBRE DE JOURS D'HOSPITALISATION PAR AN	250 jours Secteur général : 47 jours Secteur psy : 203 jours	329 jours Secteur général : 37 jours Secteur psy : 292 jours	626 jours Secteur général : 52 jours Secteur psy : 574 jours
---	---	---	---

LES STAGIAIRES ACCUEILLIES

- **Accueil temporaire :**
 - o Monsieur D – Centre Hospitalier de Brive – accueil de 3 semaines-financement aide sociale.
 - o Monsieur G - Hôpital sainte Marie Clermont- accueil de 3 semaines – financement aide sociale.
- **Stage découverte pour orientation FV :**
 - o Monsieur M – ITEP Cansel – accueil d'accueil d'1 semaine – convention inter structure.
 - o Monsieur R. – accueil dans le cadre d'un PAG – cautionnement avec l'ITEP Cansel-accueil de 3 semaines.

37

1-8 Les sorties de l'établissement

SORTIES	2020	2021	2022
DECES	0	0	1
HOSPITALISATIONS	0	0	1
RETOUR A DOMICILE	1	2	0
RETOUR AU TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE	0	0	0
REORIENTATION VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT	0	0	0
NOMBRE DE SORTIE DEFINITIVE	1	2	0

2- LES ACTIVITES PROPOSEES OU ACCOMPAGNEES

Une réorganisation des unités a été amorcée fin 2021 afin de mieux répondre aux différents besoins des résidents. Ainsi l'unité Autan est une unité dédiée aux apprentissages professionnelles. Sont accueillis sur cette unité les résidents qui ont pour projet d'aller vers le travail. Les résidents accueillis ont entre 18 et 45 ans.

Les 2 autres unités fonctionnent comme un foyer de vie avec des activités occupationnelles comme soutien à la relation éducative.

2.1 L'activité préprofessionnelle

10 résidents ont été accompagnés par les moniteurs d'atelier durant l'année 2022. Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 15h45. Chaque résident à un planning en fonction de ses attentes et de ses capacités.

5 résidents sont accompagnés sur de l'apprentissage/découverte sur le site du foyer de vie avec comme supports :

-Construction du poulailler, peinture, maçonnerie, espaces verts, conditionnement.

5 résidents sont accompagnés par les 2 moniteurs d'atelier vers des ESAT :

-ESAT de l'Arch pour l'apprentissage des savoirs faire en blanchisserie

-ESAT les ateliers de la Cère pour les ateliers : conditionnement, cuisine et Espaces Verts, et blanchisserie.

1 personne est suivie par la mission locale et réalise des stages en immersion dans divers secteurs afin de trouver celui qui lui plait.

2 stagiaires ont été accueillis et ont pu être évalués afin de les aider dans leur projet d'orientation future.

2.2 Les activités comme support à la relation éducative

Les activités réalisées par des prestataires avec lesquels nous avons conventionné.

Art thérapie	20 personnes	1 fois par semaine
Théâtre	20 personnes	1 fois par semaine
Judo club ytracois	3 personnes	1 fois par semaine
Section sport adapté pétanque	17 personnes	Une à deux fois par semaine
Natation 15	7 personnes	1 fois par semaine
Ecole équitation Aurillac	5 personnes	1 fois par semaine
Escalade	3 personnes	1 fois par semaine
Médiation animale	5 personnes	1 fois par semaine
Médiathèque	10 personnes	1 fois par semaine

38

Les sportifs de la section sport adapté pétanque ont participé au championnat régional à Espally le 13 mars 2021 :

-Une triplète CD (classement sport adapté) a été championne Régionale, :

-Des résidents ont été repêchés à l'issue des différents championnats régionaux :

1 résidente en tête à tête AB, (classement sport adapté)

Une triplète CD.

6 résidents ont participé au Championnat de France à Saint Yriex sur Charente et une équipe a terminé troisième !

Activités proposées en interne :

Activités sportives loisirs en interne :

Gym douce, VTT, marche/rando (rando pour l'APE de Vezac, rando pour les Ukrainiens), piscine/balneo.

Activités culturelles :

Atelier photo intergénérationnel avec la cité des aînés et l'école de Vezac (exposition),
Sortie aux écuries à Aurillac pour l'exposition photo sur Thomas Pesquet avec la Cité des aînés,

Concert festival de Brive la gaillarde,

Cantal Rock au Lioran,

Concert Jean-Jacques Reynier avec la participation de l'ADJ d'Olmet et le FAM de L'ARCH.

Activités manuelles autour des compétences des salariés du Foyer de Vie :

Atelier Musique, Atelier bois, Jonglage, Sculpture, Ecriture, Café littéraire, Belote.

2.3 Les vacances et les transferts

ETE 2022

Repas de l'été le 21 juin 2022 cochon à la broche, en présence des administrateurs, des salariés, des résidents et de la commune de VEZAC.

Transfert à Valras Plage 22.23.24 juillet 2022, pour 6 résidents et 2 salariés.

Séjours Plein Sud, pour 4 résidents.

Séjours UFCV, pour 1 résident.

Séjours en famille pour 12 résidents.

Activités proposées pour les résidents qui sont restés au foyer :

Visite de saint Cirq Lapopie, Sortie au Pal, Sortie au Zoo de Gramat, Piscine de la Saule, Trampoline Park, Visite de la ferme du moyen âge.

NOEL 2022

Repas de Noel le 14 décembre offert par la Mairie de Vezac, en présence des administrateurs, des salariés, des résidents et de la commune de VEZAC.

Séjour Ferme de Daudé pour 4 résidents,

Séjour Plein sud pour 5 résidents,

Séjour en famille pour 17 résidents.

Activités proposées pour les résidents qui sont restés au foyer :

Sortie au Lioran, Bowling, Cinéma, Laser Game.

39

3- LES PARTENAIRES

3-1- Conventionnés

Centre Hospitalier du pays d'Eygurande,

Mairie de Vezac (prestation de service au titre de la confection des repas),

ESAT de la Cère (sous traitance d'une partie du linge),

ARCH (sous traitance du traitement du linge),

ESAT d'Anjoigny (sous traitance du traitement du Linge)

Section sport adapté pétanque Tilleul Reilhacois,

L'art thérapeute (Emilie Daix),

Philippe Couderc activité théâtre,

La ferme des Bornottes.

3-2- Familles, mandataires,

Nous proposons une rencontre au minimum une fois dans l'année.

Nous travaillons avec : l'UDAF 15, AT 15, 5 mandataires privés, 3 familles qui ont une habilitation familiale.

Ils viennent régulièrement rencontrer les résidents.

4-LES FUTURS AXES DE TRAVAIL

A ce jour, le foyer de vie est en mesure de pouvoir élaborer une réponse adaptée, pour un accompagnement personnalisé des adultes qu'il accueille sur les 3 unités de vie.

L'enjeu étant de créer une synergie entre les 3 services, afin qu'un travail d'accompagnement éducatif transversal se mette en place, dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) de la personne.

C'est fort de cette réflexion que la direction et les équipes du FV, et le recul des 2 années de fonctionnement ont repensé les objectifs du FV dans une logique de parcours.

- 2 unités de 14 lits dédiées à l'accueil de PHV de l'ESAT les ateliers de la Cère en priorité avec comme enjeux :
 - Faire face à l'avancée en âge des personnes adultes handicapées :
 - Proposer des activités adaptées aux potentialités de chacun,

- Être force de proposition pour développer des rencontres thématiques intergénérationnelles dans la cité,
- Former les équipes à la gestion de la fin de vie de la personne,
- Former les équipes à l'accompagnement du deuil des équipes et des résidents.
- 1 unité de vie de 13 lits dédiée aux apprentissages préprofessionnels avec comme enjeux :
 - Présence de 2 moniteurs d'atelier,
 - Des temps d'ateliers adaptés et définis dans le PAP de la personne :
 - Stages en journée à l'ESAT ou autres associations,
 - Stages avec hébergement à l'ESAT ou autres associations,
 - Un hébergement évolutif en fonction du PAP :
 - Chambre, studio, appartement test, FH,
 - Accompagnement social,
 - Accompagnement à la citoyenneté,
 - Accompagnement en matière de santé,
 - Accompagnement en matière d'autonomie.
 -
- **Les futurs axes de travail pour l'équipe**
 - Accompagner et déployer les compétences,
 - Mutualiser les formations entre les services de l'ACAP Olmet,
 - Mettre en place des vies ma vie,
 - Fédérer l'équipe autour du projet d'établissement, la rendre actrice de la philosophie d'accompagnement de l'ACAP Olmet dans sa spécificité.

RAPPORT FINANCIER 2022

ESAT – Les ateliers de la Cère
Foyer d'hébergement – Résidence d'Olmet
Foyer de vie – Résidence de Louradou

COMPTE ADMINISTRATIF FV Louradou

41

1- ACTIVITE

FV LOURADOU										
	Nbr de jrs théorique	Taux absentéisme	Nbr de jrs prévu	Nbr jrs séjour vacance	Total prévu	Nbr de jrs réalisé	Nbr jrs stage	Nbr de jrs TOTAL	Ecart	Cumul écart
janvier	1 240	87	1 153		1 153	1 193	29	1 222	69	69
février	1 120	78	1 042		1 042	1 091	15	1 106	64	133
mars	1 240	87	1 153		1 153	1 229	25	1 254	101	234
avril	1 200	84	1 116		1 116	1 165	17	1 182	66	300
mai	1 240	87	1 153		1 153	1 186	6	1 192	39	338
juin	1 200	84	1 116		1 116	1 176	10	1 186	70	408
juillet	1 240	87	1 153		1 153	1 191	8	1 199	46	454
août	1 240	87	1 153		1 153	1 176		1 176	23	476
septembre	1 200	84	1 116		1 116	1 162		1 162	46	522
octobre	1 240	87	1 153		1 153	1 183		1 183	30	552
novembre	1 200	84	1 116		1 116	1 140		1 140	24	576
décembre	1 240	86	1 154		1 154	1 049		1 049	105	471
	14 600	1 020	13 580		13 580	13 941	110	14 051	471	
						95,49%		96,24%		

Un arrêté du 28 mai 2021 a permis la transformation d'une place d'hébergement permanent en place temporaire. L'arrêté mentionne que la structure peut accueillir des résidents en hébergement permanent sur la place d'hébergement temporaire. L'établissement a donc une capacité de 40 places dont 39 en hébergement permanent et 1 en hébergement temporaire.

En 2022, la structure comptait 40 résidents en hébergement permanent.

Cependant, l'agrément d'1 place d'hébergement temporaire a permis la réalisation de stage dans le cadre d'aide sociale d'accueil temporaire à hauteur de 69 journées.

2- SECTION D'EXPLOITATION

2.1. Groupe I – Charges d'exploitation courante

BA 2022 : 363 162€

Réalisé : 332 093€

Au BA 2022, les dépenses d'exploitation courante ont été sollicitées en baisse de 18 565€ permettant notamment de financer une partie de la provision pour renouvellement des immobilisations inscrite au BA 2022, au groupe III des dépenses, à hauteur de 36 000€.

Par rapport à 2021, les charges d'exploitation courante restent stables (+ 0.30%)

Le chapitre 606 – achats non stockés de matières et fournitures est maîtrisé.

- Au BA 2022, le compte 6061 « eau » a été réévalué de 3 764€ portant le montant de ce poste à 9 000€. Pour 2022, les charges d'eau et d'assainissement s'élèvent à 8 602€.
- Le compte 606211 « carburant » est en dépassement de + 22%. Cette situation s'explique par le contexte économique (effet prix)
- Le compte 606120 « électricité » est conforme au prévisionnel.

La structure n'a pas souffert de l'augmentation des tarifs de l'électricité car elle a souscrit, depuis 2020, à un contrat EDF de groupe UNADERE limitant les effets de la hausse des prix de l'énergie. Le terme de ce contrat est fixé en novembre 2023 et le fournisseur a fait savoir qu'il ne reconduirait pas cet accord. La structure devrait donc être fortement impactée par la hausse de l'électricité à compter de cette date.

Les compte611100 et 611800 correspondent aux dépenses relatives à la mise en place des animations sur les 3 lieux de vie (fournitures et prestations) et aux dépenses relatives aux frais de séjours et de transferts. A noter que le transfert de Noël à la neige a dû être annulé du fait d'un grand nombre de résidents malades.

42

Le compte 6282 – Prestation alimentation extérieur est inférieur au prévisionnel (-9%)

Par rapport au réalisé 2021, les dépenses relatives aux prestation repas évoluent de + 2%

En avril 2023, la commune de VEZAC a indiqué appliquer une augmentation du prix du repas de 4.60%.

A noter que les économies réalisait sur ce poste constituent une marge de manœuvre pour palier à la hausse des prix de l'énergie dont la structure va devoir faire face à compter fin 2023.

2.2. Groupe II – Dépenses de personnel

BA 2022 : 1 282 866€

Réalisé : 1 517 783€

Le nombre d'ETP retenu au BA 2022 est de 35.47ETP dont 1 ETP de remplacement (AES).

Au 31/12/2022, le nombre d'ETP installé, hors remplacements, s'élève à 32.47ETP.

Les 1 ETP de poste AES et 1 ETP de poste de maîtresse de maison vacants au 31/12/2022 ont fait l'objet de recrutements en CDI au 01/01/2023.

En 2022, le nombre d'ETP annualisé, remplacements inclus, est de 37.71 ETP

Au cours de l'année 2022, la structure a connu plusieurs mouvements de personnel :

- 4 démissions (2 postes AES au 12/09/22 et au 31/12/22, 1 poste d'ES au 03/04/22 et 1 poste de psychologue au 06/02/22)
- 3 recrutements (1 poste d'AES au 19/09/2022, 1 poste ES au 01/07/2022 et 1 poste de maîtresse de maison au 01/07/2022)
- Le remplacement du poste de psychologue a été réalisé en interne en augmentant le temps de travail de la psychologue intervenant au foyer d'hébergement d'Olmet.
- 1 arrêt maladie de longue durée (12 mois au titre d'un poste d'AES)
- 2 congés maternité (5 mois)
- Nombreux arrêts maladie (environ 840 jours)
- Recrutement d'un contrat d'apprentissage AES à compter de juin 2022 (Cf. tableau des effectif 5.3.1 – Socioéducatif, personnel en cours de formation – 0.47ETP annualisé)

3 salariés (1 maitresse de maison et 2 moniteurs adjoint d'animation occupant un poste AES) ont entrepris une formation diplômante AES auprès du centre de formation OSENGO. 2 salariés ont débuté cette formation en juin 2022 et 1 salarié a entrepris la formation à compter de novembre suite à son recrutement en septembre 2022.

Les absences de ces salariés lors des regroupements au centre de formation ou lors des stages font l'objet de remplacements. Les coûts des remplacements est pris en charges par l'OPCO (compte 75)

▪ Rémunération brute

Valeur du point : 3.82€

Un arrêté du 21 décembre 2022 a porté la valeur du point à hauteur de 3.93€ avec rétroactivité au 01/07/2022. Aussi, à la clôture de l'exercice, une provision correspondant au surcoût généré par cette nouvelle disposition conventionnelle (brut + charge sociales) a été constatée au débit du compte 648830.

Cette provision sera reprise en 2023.

Allégements de cotisations

- URSSAF : Allégement générale.
- TAXE SUR LES SALAIRES : abattement applicable aux associations

43

Revalorisation salariale (non inscrit au BA 2022)

- SEGUR-LAFORCADE applicable aux IDE et AES à compter du novembre 2021, versé en avril 2022 avec une régularisation au titre de la rétroactivité au 01/11/2021.

Sur l'exercice 2021, une provision avait été constituée afin de constater la charge (indemnité brute + charges sociales) relative à la prime SEGUR-LAFORCADE pour le période de novembre et décembre 2021. Sur l'exercice 2022, cette provision a été reprise (crédit du compte 648830) afin de compenser le surcoût généré par la régularisation.

- Conférence des métiers applicable à compter d'avril 2022, versé en juillet 2022 avec une régularisation au titre de la rétroactivité au 01/04/2022.

A noter, que sur l'ensemble des établissements gérés par l'association, 6 salariés sont encore exclus du dispositif de revalorisation salariale (postes des services généraux, des services administratifs et de direction). Cette situation commence à peser sur le climat social et ce phénomène est accentué par le fait que dans le secteur du médico-social, ces services sont de plus en plus sollicités.

Après retraitement de la variation de la provision pour congés payés et du montant des remboursements de l'OPCO Santé et des aides perçus au titre du contrat d'apprentissage (produits constatés au groupe II des produits en compte 75), les dépenses de personnel s'élèvent à 1 490 236€ soit un dépassement de 207 373€ par rapport au montant inscrit au BA.

Ce dépassement s'explique par :

- L'application des dispositions conventionnelles au titre des revalorisations salariales
Les charges relatives au versement de la prime dans le cadre de LAFORCADE et de la conférence des métiers s'élèvent, pour l'exercice 2022, à 134 216€ (rémunération + charges sociales).
Ces dépenses ont été compensées par les dotations complémentaires de 32 697€ et 92 717€ versées respectivement le 27/12/2022 et le 30/03/2023 (constatation d'un produit à recevoir au 31/12/2022)
- Recours aux CDD
En 2022, le besoin de recours aux CDD a été conséquent du fait d'un nombre important d'absences pour arrêt maladie, congés maternité et formation. Il est important de noter que l'effectif actuel de la structure ne permet pas de palier aux absences ainsi chaque absence doit faire l'objet d'un remplacement afin d'assurer la continuité des services et l'accompagnement des résidents.
En 2022, le coût du recours aux CDD s'élève à 195 120€ (rémunération + charges sociales).
Le surcoût généré par ce recours important aux CDD a été, en partie, compensé par :
 - L'enveloppe autorisée au titre du 1 ETP de poste d'AES en remplacement (29 640€)
 - Les indemnités journalières perçues (46 200€)
 - L'utilisation d'une partie de l'enveloppe octroyée, dans le cadre de mesure nouvelle non reconductible, pour la montée en compétence du personnel éducatif (32 326€)
 - Economie réalisée au titre de la vacance des postes (ES et M - difficulté de recrutement) à hauteur de 22 300€

- Economie réalisée au titre des indemnités dimanches et jours fériés à hauteur de 32 700€ (rémunération brute + charges sociales)

	IDF 2022 - Mtt brut		
	Budget	Réel	Ecart
MM/SDN	23 378	15 651	- 7 727
ES	3 025	4 492	1 467
MA	2 567	1 211	- 1 356
AES	49 874	34 632	- 15 242
	78 844	55 986	- 22 858

Le coût de l'indemnité de fin de carrière de M. HUMBERT s'élève à 7 670€

Le compte 6411 – rémunération brute s'élève à 1 057 227€.

Le cumul des tableaux des rémunérations 5.3.2 et des autres rémunérations 5.3.3 s'élève à 1 044 938€.

La différence s'explique, par la constatation au 31/12/22, d'une charge à payer dans le cadre de la revalorisation de la valeur du point (arrêté de décembre 2022 portant la valeur du point à hauteur de 3.93€ avec une rétroactivité au 01/07/2022 – comptabilisé en paies en janvier 2023).

▪ Honoraires

Le compte 622 – rémunérations intermédiaires et honoraires s'élèvent à 5 604€ :

- Honoraires expert-comptable (Cabinet Escura) 3 517€
- Honoraires commissaires aux comptes (Cabinet Innoliance) 1 815€
- Honoraires divers 272€

▪ Autres charges de personnel

Le compte 648810 s'élèvent à 16 965€ et correspond aux frais pédagogiques et annexes des actions de formations menées au cours de l'exercice.

Le compte 648820 présente un solde créditeur de 6 850€ correspondant à la variation de la provision congés payés.

Le compte 6488830 présente également un solde créditeur à hauteur de 6 875€ correspondant à l'extourne de charges à payer provisionnées sur l'exercice 2021 au titre des dépenses relatives à LAFORCADE pour la période de novembre et décembre 2021 (12 116€) et la constitution d'une provision relative à la revalorisation de la valeur du point à compter de juillet 2022 et appliqué en paies en janvier 2023 (5 241€)

2.3. Groupe III - Dépenses de structure

BA 2022 : 321 762€

Réalisé : 309 749€

Le poste 6132 – locations immobilières relatif au loyer POLYGONE est conforme à l'autorisé.

Le compte 6152 – entretien et réparations sur biens immobiliers s'élève à 5 586€. Ce compte doit être retraité d'une partie du montant du compte 791 – transfert de charges d'exploitation correspondant à un remboursement de l'assurance au titre de divers sinistres (1 542€)

Le compte 6155 – entretien et réparations sur biens mobiliers doit également faire l'objet de retraitement d'une partie du montant du compte 791 (1 688€) correspond à des remboursements d'assurance au titre de sinistres intervenus sur des véhicules)

Le compte 6156 – Maintenance s'élève à 14 799€ :

- Maintenance alarme incendie RESINTEL	3 285€
- Maintenance chaudière MDS	4 060€
- Vérification des fluides thermiques APAVE	158€
- Maintenance défibrillateur	295€
- Maintenance extincteurs DESAUTEL	1 390€
- Location et maintenance copieur RICOH	1 890€
- Location logiciel métier EIG	2 520€
- Contrôle microbiologique TERANA	615€
- Gestion boîtes mail Net15	340€
- Maintenances informatiques ponctuelles CFI	238€

Les charges financières s'élèvent à 2 448€ soit – 25% par rapport à l'autorisé.

Une mesure nouvelle non reconductible relative à la montée en compétence du personnel éducatif, neutralisée par un financement d'exploitation (affectation RAdm 2020) a été octroyée à hauteur de 40 000€.

Cette enveloppe a été utilisée pour financer :

- le recrutement en CDD (3 mois) de professionnels diplômés (ES et MA) avec de l'ancienneté et de l'expérience dans le secteur afin de soutenir les équipes et de leur transmettre leurs connaissances et savoir-faire ;
- le recours à une CDD de 3 mois permettant de dégager du temps aux professionnels afin de mener une réflexion sur la restructuration des équipes éducatives et l'amélioration des compétences.

Le coût de ces recrutements s'élève à 32 326€ (rémunération + charges sociales). Ces charges ont été affectées au groupe II des dépenses.

Conformément aux recommandations, le solde, d'un montant de 7 674€, a été provisionné (compte 6815 – dotation aux provisions d'exploitation) et sera utilisé au cours de l'année 2023 pour la mise en place d'actions de formation sur le thème de «la sexualité et la vie affective des résidents ».

Le compte 6815 s'élève à 43 674€ soit 36 000€ au titre d'une provision pour renouvellement des immobilisations conformément au BA 2022 et 7 674€ au titre d'une provision d'exploitation (Cf. paragraphe ci-dessus)

Le compte 687 s'élève à 25 000€.

Au CA 2020, au vue de l'économie réalisée sur le poste locations immobilières et du geste commercial de POLYgone, une dotation aux provisions pour risques (151 – provisions pour risques) avait été constituée à hauteur de 40 000€ permettant notamment le financement des surcoûts générés par d'éventuels travaux d'entretien du bâtiment en lien avec de la dégradation précoce du bâtiment.

Suite à divers échanges avec POLYgone, il s'avère que conformément au bail de location, l'ensemble des travaux relatifs au bâtiment sont à la charge du locataire. Aussi au vue de la détérioration précoce du bâtiment, de divers problèmes techniques rencontrés, une dotation complémentaire aux provisions pour risques a été constatée au 31/12/22, sans que cela soit préjudiciable à l'équilibre budgétaire de la structure. Au 31/12/2022, le solde de la provision pour risques (compte 151) est de 65 000€

2.4. Produits de la tarification – Groupe I

Le niveau d'activité et la facturation de périodes de stage fixent les produits de la tarification à hauteur de 2 000 270€ :

- Produits de la tarification au titre des résidents cantaliens	668 578€ (33%)
- Dotation complémentaire au titre de la revalorisation salariale – Cantal	125 414€ (6%)
- Produits de la tarification au titre des résidents extérieurs (10 départements)	1 189 217€ (60%)
- Produits de la tarification au titre des stages	17 061€ (1%)

2.5. Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation courante

Le compte 74 correspond aux aides perçus dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Les produits relatifs à l'exploitation courante correspondent au compte 75 et s'élèvent à 205 906€ (soit + 24% par rapport au réalisé 2021) :

- ALS	175 465€
o <i>Cantal</i>	55 121€
o <i>Autres départements</i>	120 344€
o Remboursement OPCO	30 398€
- Divers	43€

Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

FH Olmet & ESAT

1. ACTIVITE

1.1. Foyer d'hébergement

Un taux d'occupation cible a été inscrit au CPOM à hauteur de 95%.
En 2022, le taux d'occupation retenu s'élevait à 93.66%

Le taux d'occupation moyen des trois derniers exercices clos (2019 à 2021) est de 91.94%.
Sur les 3 premières années du CPOM (2020 à 2022), le taux d'occupation moyen, hors période de stage et PAG, est de 95.21%.

En 2022, la structure affiche un taux d'occupation, hors stages, de 99.14%. Un tel niveau d'occupation s'explique par les 3 facteurs suivants :

- L'installation des 43 places durant toute l'année
- A titre dérogatoire et dans le cadre de la signature d'un PAG, la structure a bénéficié, à compter de juin 2022, d'une place supplémentaire générant 174 journées.
- Des retours en famille moins fréquents

Au 28/02/2023, suite à des fins de prise en charge dans le cadre de réorientations, le nombre de places installées est de 41. D'autres fins de prise en charge sont prévues au cours du 1^{er} semestre 2023 dans le cadre de réorientation de personnes vieillissantes.

Pour mémoire, la structure a connu, par le passé, des déficits de journées liés à un délai important entre la sortie et l'admission des résidents.

Cependant, afin de palier à cette situation, la structure, depuis 3 ans, accueille de nombreux stagiaires pour alimenter la liste d'attente.

FOYER										
	Nbr de jrs théorique	Taux abs.	Nbr de jrs prévu	Nbr jrs séjour vacance	Total prévu	Nbr de jrs réalisé	Nbr jrs stage	TOTAL JRS REALISE	Ecart	Cumul écart
janvier	1 333	85	1 248		1 248	1 333	23	1 356	85	85
février	1 204	76	1 128		1 128	1 204	25	1 229	76	161
mars	1 333	85	1 248		1 248	1 332	-	1 332	84	244
avril	1 290	82	1 208		1 208	1 256	11	1 267	48	292
mai	1 333	85	1 248		1 248	1 293	20	1 313	45	337
juin	1 290	82	1 208		1 208	1 273	5	1 278	65	401
juillet	1 333	85	1 248		1 248	1 327	-	1 327	79	480
août	1 333	85	1 248		1 248	1 316	-	1 316	68	547
septembre	1 290	82	1 208		1 208	1 286		1 286	78	625
octobre	1 333	85	1 248		1 248	1 333		1 333	85	710
novembre	1 290	82	1 208		1 208	1 290		1 290	82	792
décembre	1 333	85	1 248		1 248	1 317		1 317	69	860
	15 695	995	14 700		14 700	15 560	84	15 644	860	
	Taux d'occupation					99,14%		99,68%		

1.2. ESAT Social

L'agrément de l'ESAT est fixé à 52 ETP.

Le nombre de places installées au 31/12/2022 est de 52 ETP

ESAT			
Nbr de jrs théorique	Nbr jrs prévu	Nbr rs réalisé	Ecart
1040	957	1 056	99
1040	957	990	33
1196	1100	1 139	39
832	765	766	1
988	909	990	81
1144	1052	1 026	26
1092	1005	947	58
364	335	437	102
1092	1005	1 057	52
1092	1005	965	40
1040	957	932	25
780	718	814	96
11 700	10 764	11 119	355
	92,00%	95,03%	

2. SUIVI BUDGETAIRE ET COMPTE DE RESULTAT

2.1. Foyer d'hébergement

a. Dépenses

▪ Groupe I des dépenses : Charges d'exploitation courante

EPRD : 279 126€

Réalisé : 305 607€

Le chapitre 606 – achats non stockés de matières et fournitures affiche un dépassement de 32 052€ et évolue de + 19% par rapport à 2021. Cette situation est principalement imputable aux postes chauffage-fuel et alimentation. Ces dépenses ont été directement impactées par le contexte économique.

A noter, que le poste « électricité » est maîtrisé et son niveau reste stable par rapport à 2021. La structure n'a pas souffert de l'augmentation des tarifs de l'électricité car elle a souscrit, depuis 2020, à un contrat EDF de groupe UNADERE limitant les effets de la hausse des prix de l'énergie. Le terme de ce contrat est fixé en novembre 2023 et le fournisseur a fait savoir qu'il ne reconduirait pas cet accord. La structure devrait donc être fortement impactée par la hausse de l'électricité à compter de cette date.

Le compte 6282 – prestations alimentation correspond à la sous-traitance, à la commune de VEZAC, des repas durant les périodes de fermeture de l'ESAT.

Le compte 6118 – autres prestations de service correspond aux frais de séjours vacances (participation de la structure aux frais de séjours des usagers à hauteur de 560€ par personne et par an) et aux dépenses engagées dans le cadre des activités de loisirs et sportives proposées aux personnes accompagnées.

Le compte 6283 correspond

- aux prestations laverie et cuisine facturées par l'ESAT Production au titre des dépenses de personnel relatives aux travailleurs handicapés
- à la refacturation par l'ESAT Social d'une partie de la rémunération du moniteur d'atelier laverie correspondant à la part productive de son temps de travail.

Par rapport à 2021, le compte 6283 a évolué de + 12%. Cette variation s'explique par la mise en place, à compter de septembre 2022 (mise en service de la laverie) de la refacturation par l'ESAT Social de la part productive de la rémunération du moniteur d'atelier (3 330€) et de la prise en compte de l'augmentation de l'effectif des travailleurs handicapés affectés à l'activité laverie (+ 3 travailleurs handicapés - + 3 244€)

▪ Groupe II – Dépenses de personnel

EPRD : 1 084 758€

Réalisé : 1 143 389€

Après retraitement de la variation de la provision pour congés payés et du montant des remboursements de l'OPCO Santé (produits constatés au groupe II des produits en compte 75), les dépenses de personnel s'élève à 1 100 077€ soit un dépassement de 15 319€ par rapport au montant inscrit à l'EPRD.

▪ Groupe III – Charges de structures

EPRD : 283 551€

Réalisé : 354 768€

Le poste 615 – entretien et réparation s'élève à 50 468€ soit un dépassement de 53% :

- Entretien et réparation des biens immobiliers : des dysfonctionnements et des pannes à répétition du système de chauffage ont générés des dépenses exceptionnelles à hauteur de 9 380€ dans le cadre de recherches de fuites et de réparations provisoires.

Les problèmes rencontrés sur le système de chauffage ont mis en évidence la détérioration de l'ensemble du réseau alimentant le chauffage entre les bâtiments et la fragilité de la structure de la galerie technique souterraine. Aussi des investissements ont été réalisés à hauteur de 44 911€ pour remettre en état de fonctionnement et en sécurité ces éléments (Plomberie : remplacement des tuyaux du réseau – Maçonnerie : renforcement de la galerie). A noter, qu'à compter de 2023, les surcoûts liés à l'amortissement de ces travaux seront compensés par une reprise de provision (affectation du résultat administratif 2021, à hauteur de 40 000€, en provision)

- Entretien et réparation des biens immobiliers : d'importants travaux ont été réalisés sur 2 véhicules pour 4 670€ (travaux de carrosserie non pris en charge par l'assurance et travaux sur le moteur)
 - Les charges de maintenance sont en dépassement de 4 716€ incombant aux dépenses relatives au changement des extincteurs (obligation légale)

Une dépense de 7 840€, au titre de l'assurance « dommage et ouvrages » de la 2^{ème} tranche des travaux de restructuration du foyer d'hébergement, non prévue à l'EPRD, a été constatée sur le poste 616 - assurance.

Les charges diverses de gestion courante (compte 658) correspondent aux dépenses engagées au titre du groupe extérieur (loyers et charges, participation versée aux usagers) et de l'appartement thérapeutique.

Une dotation aux dépréciations des actifs circulants a été constatée à hauteur de 9 354€. Elle correspond à 50% de la créance du foyer de vie de Laroquebrou au titre des frais de séjours dans le cadre d'un stage d'évaluation réalisé au cours de l'année 2020.

Une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations (10 000€) et une dotation aux provisions d'exploitation à hauteur de 17 580€, (7 580€ au titre de la provision retraite et 10 000€ au titre de

la provision pour charge dans le cadre du recours à un qualicien) non inscrit à l'EPRD, ont été constatées sur l'exercice 2022 et financées par une reprise du résultat 2020.

b. Produits

▪ Produits issus de la tarification

EPRD : 1 467 292€

Réalisé : 1 623 649€

Le niveau d'activité et la facturation de stage fixent les produits de la tarification à hauteur de 1 555 807€ :

- Produits de la tarification au titre des résidents cantaliens dont les stages	1 363 760€
- Produits de la tarification au titre des résidents extérieurs (5 départements)	148 056€
- Produits de la tarification au titre de l'accueil de jour (DGF)	35 100€
- Dotation globale relative à la revalorisation salariale	76 659€

50

▪ Groupe II – Produits d'exploitation courante

EPRD : 129 261€

Réalisé : 193 821€

Le compte 741 correspond aux aides perçues au titre d'un contrat d'apprentissage (AES) débuté le 13 juillet 2022.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 189 821€ et se détaillent ainsi :

- Vente repas	49 207€
- Remboursement OPCO Santé	43 678€
- ALS	64 936€
- Refacturation FV de Louradou (prestation blanchisserie)	32 000€

▪ Groupe III – Produits exceptionnels, financiers et non encaissables

EPRD : 16 703€

Réalisé : 28 600€

c. Résultat comptable

Le résultat comptable de l'EPRD 2022 était un déficit de 34 180€ imputable à la revalorisation salariale dont le coût n'a pas été pris en compte dans la détermination du prix de journée.

Au 31/12/2022, la structure génère un résultat comptable excédentaire de 42 305€

Le versement de la dotation complémentaire pour un montant total de 76 569€ en décembre 2022 et mars 2023 (constatation d'un produit à recevoir sur l'exercice 2022), a permis de compenser le coût de la revalorisation salariale

Le dépassement des dépenses afférentes à l'exploitation courante, imputable essentiellement aux postes fuel et alimentation, les charges exceptionnelles constatées aux comptes 615 et 616 ont été atténués par les produits complémentaires réalisés au titre des produits issus de la tarification (+ 88 515€ - niveau d'activité et versement d'un DGF complémentaire au 8 817€ dans le cadre de la revalorisation salariale) et du montant des ALS.

2.2. ESAT Social

a. Dépenses

▪ Groupe I des dépenses : Charges d'exploitation courante

EPRD : 77 614€

Réalisé : 85 525€

Le chapitre 606 – achats non stockés de matières et fournitures affiche un dépassement de 2 846€ par rapport au prévisionnel et évolue de + 21% par rapport à 2021.

Les dépenses de carburant ont doublé par rapport à 2021. Cette situation s'explique par l'effet prix et surtout par l'effet quantité. En effet, depuis le début de l'année 2022, il a été mis en place un ramassage des travailleurs sur AURILLAC. Deux véhicules assurent le ramassage, matin et soir, entre VIC SUR CERE et AURILLAC.

Depuis 2 ans, le poste électricité affichait systématiquement un dépassement par rapport au prévisionnel. Cette situation incombe à un dysfonctionnement du système de chauffage (pompe à chaleur) qui génère une surconsommation en électricité. Depuis avril 2022, l'établissement est raccordé au réseau chaleur de la communauté de communes de Goul et Cère en Carlades permettant de résoudre le problème et maîtriser le poste électricité.

▪ Groupe II – Dépenses de personnel

EPRD : 611 031€

Réalisé : 652 226€

Après retraitement de la variation de la provision pour congés payés, du montant des remboursements de l'OPCO Santé (produits constatés au groupe II des produits en compte 75) et de la reprise de provision retraite, les dépenses de personnel s'élèvent à 616 388€ soit un dépassement de 5 660€ par rapport au montant inscrit à l'EPRD. Les dépenses de personnel sont maîtrisées.

▪ Groupe III – Charges de structures

EPRD : 147 224€

Réalisé : 133 871€

Le poste 615 – entretien et réparation s'élève à 21 742€ soit un dépassement de 54% :

- Entretien et réparation des biens immobiliers : une charge imprévue de 4 400€, relative à la réparation du système de filtration de l'air de l'atelier menuiserie, a été constatée.
- Les charges de maintenance sont en dépassement de 2 120€ incombant aux dépenses relatives au changement des extincteurs (obligation légale)

Une dépense de 5 453€, au titre de l'assurance « dommage et ouvrages » au titre des travaux d'extension de l'ESAT, non prévue à l'EPRD, a été constatée sur le poste 616 - assurance.

b. Produits

▪ Produits issus de la tarification

EPRD : 740 948€

Réalisé : 740 948€

Pour 2022, la dotation globale de financement, actualisée et mesures nouvelles incluses, s'élevait à 699 737€. Des crédits non reconductibles ont été accordés à hauteur de 41 211€ (6 500€ au titre de la formation et 34 711€ dans le cadre du soutien à l'investissement – climatisation de l'ESAT) portant la dotation globale de financement totale, pour l'exercice 2022, à 740 948€.

Une formation sur la vie affective et la sexualité des personnes accompagnées a été réalisée. Le coût de cette formation de 5 950€ a été constaté au groupe II des dépenses en compte 648. La différence entre le montant du CNR octroyé et le coût de la formation a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour charges.

Les travaux de climatisation de l'ESAT n'ayant pas pu être réalisés en 2022, le montant octroyé en CNR a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations.

▪ Groupe II – Produits d'exploitation courante

EPRD : 87 756€

Réalisé : 81 526€

52

Les produits issus de l'exploitation courante se détaillent comme suit :

▪ Compte 75 – Vente repas	42 452€
▪ Compte 75 – Participation des ateliers aux frais de fonctionnement de l'ESAT	29 864€
▪ Compte 75 – Refacturation au foyer d'hébergement d'un loyer au titre de la mise à disposition du local laverie (septembre à décembre)	9 167€
▪ Compte 75 – Refacturation au foyer d'hébergement d'une partie de la rémunération du moniteur d'atelier laverie correspondante à la part productive de son temps de travail	3 330€
Compte 74 – Aide perçue au titre d'un contrat aidé (janvier à juin 2022)	2 639€

c. Résultat comptable

Le résultat comptable de l'EPRD 2022 était un excédent de 21 235€.

L'ESAT réalise un résultat comptable excédentaire de 14 374€.

Après retraitement de la reprise de provision retraite inscrite au groupe III des produits, les dépenses de personnel sont maîtrisées. Les dépassements réalisés au titre des dépenses d'exploitation courante et des charges de structure, malgré leur atténuation par les produits complémentaires constatés au groupe II et III, détériore le résultat comptable prévisionnel.

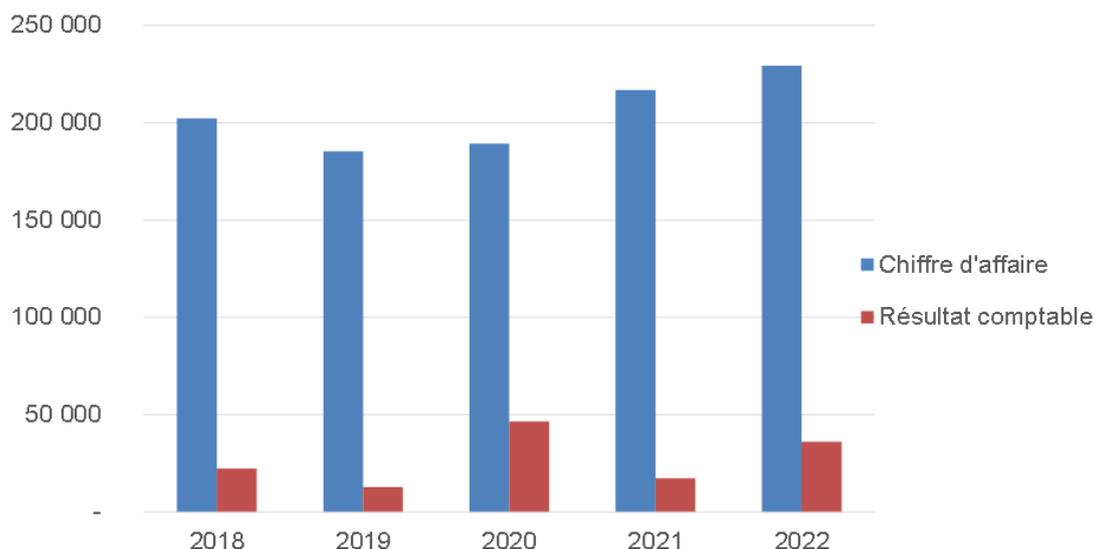
2.3. ESAT Production

En 2020, les ateliers ont dégagé un résultat excédentaire de 46 383€. Ce résultat avait été rendu possible grâce au versement, par l'Etat, d'une aide dans le cadre de la crise sanitaire couvrant la rémunération directement financée par les ateliers et les charges sociales correspondantes (42 926€).

En 2021, les ateliers dégagent un résultat excédentaire de 17 334€.

En 2022, les ateliers dégagent un résultat excédentaire de 36 162€. Ce résultat est notamment rendu possible par une variation importante de la provision congé payés.

Au cours de l'exercice 2023, une réflexion sur les clés de répartition relatives à la participation des ateliers au frais de fonctionnement de l'ESAT et une étude sur les coûts de revient vont être menés afin de pérenniser, optimiser les activités des ateliers et afin de proposer une comptabilité analytique fiable et cohérente.



4. ANALYSE FINANCIERE

4.1. CAF

		FH FINESS 150782266		ESAT Social FINESS 150780062		ESAT Production		TOTAL	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
RESULTAT COMPTABLE		-34 180 €	42 305 €	21 235 €	14 374 €	2 152 €	36 162 €	-10 793 €	92 841 €
FRI	VCEA		23 €				303 €	0 €	326 €
	Dot. amort. imm. obsolescences	143 115 €	143 092 €	60 728 €	60 728 €	15 000 €	12 351 €	218 843 €	216 171 €
	Dot. aux prov. renouv. immo.		10 000 €	34 711 €	34 710 €			34 711 €	44 710 €
	Dépréciation impactant le FRI			17 141 €	17 741 €			17 141 €	17 741 €
	Dot. Prov. Réglementées		1 544 €					0 €	1 544 €
	PCEA				1 200 €			0 €	1 200 €
	Reprise subvention d'invest.	4 203 €	4 203 €	4 137 €	4 106 €			8 340 €	8 309 €
	Reprises aux prov. renouv. immo.	12 500 €	12 500 €					12 500 €	12 500 €
FRE	Dot. au prov. d'exploitation	6 000 €	23 580 €		550 €			6 000 €	24 130 €
	Dot. Dépréciation créances		9 355 €				1 920 €	0 €	11 275 €
	Reprises au prov. d'exploitation				46 893 €			0 €	46 893 €
	Reprises dépréciation des créances							0 €	0 €
CAF		98 232 €	213 196 €	95 396 €	40 422 €	17 152 €	50 736 €	210 780 €	304 354 €
<i>dont affecté au FRI</i>		126 412 €	137 956 €	74 161 €	72 391 €	15 000 €	12 654 €	215 573 €	223 001 €
<i>dont affecté au FRE</i>		-28 180 €	75 240 €	21 235 €	-31 969 €	2 152 €	38 082 €	-4 793 €	81 353 €
Total produits (hors 775, 777, 7781 et 78)		1 596 553 €	1 829 367 €	822 474 €	829 409 €	910 272 €	927 402 €	3 329 299 €	3 586 178 €
Taux de CAF		6,15%	11,65%	11,60%	4,87%	1,88%	5,47%	6,33%	8,49%
Remboursement emprunt		81 892 €	80 268 €	56 951 €	45 145 €	0 €	0 €	138 843 €	125 413 €
CAF nette		16 340 €	132 928 €	38 445 €	-4 723 €	17 152 €	50 736 €	71 937 €	178 941 €

En 2021, la CAF s'élevait au global à 500 240€ avec un taux de CAF de 14.99%. Un tel niveau de CAF avait été rendu possible par un résultat comptable excédentaire conséquent + 257 480€.

En 2022, la CAF globale est de 304 354€ avec un taux de CAF de 8.49%.

Sur la période, les ratios se dégradent mais restent favorable. Cette situation s'explique par un résultat comptable excédentaire moins conséquent qu'en 2021.

Le niveau de la CAF permet le remboursement des emprunts et la CAF nette est positive.

La CAF affectée au FRI reste constante par rapport à 2021 (218 519€).

▪ Foyer d'hébergement – Analyse par rapport au prévisionnel

L'amélioration de la CAF affectée au FRI s'explique par la dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations permis dans le cadre de l'affectation du résultat administratif 2020.

L'amélioration du résultat comptable et la constatation d'une dotation aux provisions d'exploitation, toujours, dans le cadre de l'affectation du résultat administratif 2020 permet d'améliorer la CAF affectée au FRE.

▪ ESAT Social – Analyse par rapport au prévisionnel

La CAF affectée au FRI est conforme au prévisionnel.

La dégradation de la CAF affectée au FRE incombe au niveau du résultat comptable et la reprise de provision retraite.

4.2. Equilibre financier

	FH FINESS 150782266	ESAT Social FINESS 150780062	ESAT Production	TOTAL
CAF	213 196,00 €	40 422,00 €	50 736,00 €	304 354,00 €
<i>affecté au FRI</i>	137 956,00 €	72 391,00 €	12 654,00 €	223 001,00 €
<i>affecté au FRE</i>	75 240,00 €	-31 969,00 €	38 082,00 €	81 353,00 €
+ subvention d'investissement	20 000,00 €	239 784,00 €	16 433,00 €	276 217,00 €
+ Emprunt	100 000,00 €	500 231,00 €	0,00 €	600 231,00 €
+ Augmentation dettes fi - cpte 165	13 005,00 €	0,00 €	0,00 €	13 005,00 €
+ PCEA	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
- Réduction fonds propres et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Remboursement d'emprunt	80 268,00 €	45 145,00 €	0,00 €	125 413,00 €
- Acquisition immobilisation	192 949,00 €	713 286,00 €	19 057,00 €	925 292,00 €
Variation FRNG	72 984,00 €	23 206,00 €	48 112,00 €	144 302,00 €
dont FRI	-2 256,00 €	55 175,00 €	10 030,00 €	62 949,00 €
dont FRE	75 240,00 €	-31 969,00 €	38 082,00 €	81 353,00 €

▪ FR

Le fond de roulement net global représente 108 journées d'exploitation, soit 3 mois et demi. Ce ratio reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Au global, le fond de roulement fait l'objet d'un apport de 144 302€ dont 44% au titre du fond de roulement d'investissement :

ESAT Social

En 2021, la variation négative du FRI de 68 785€ s'expliquait par un décalage entre les travaux d'extension de l'ESAT et déblocage de l'emprunt et des subventions d'investissement. En 2022, le versement du solde de l'emprunt (500 231€) et de la subvention (230 000€) ont gommé cette tendance et fixé la variation du FRI à + 55 175€.

Foyer d'hébergement

En 2021, les investissements réalisés en autofinancement avaient dégradé le FRI de 22 342€.

En 2022, le décalage entre les investissements et le déblocage de l'emprunt (40 000€) dégrade le FRI. Le versement des fonds du prêt devrait gommer cette tendance en 2023.

ESAT Production

La subvention versée au titre du FATESAT permettra de financer, sur l'exercice 2023, le remplacement d'un véhicule utilitaire de l'atelier espaces-verts.

▪ BFR

	FH FINESS 150782266			ESAT Social FINESS 150780062			ESAT Production			TOTAL		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
BFR	-78 038 €	-8 398 €	52 542 €	-81 619 €	-44 701 €	97 806 €	142 324 €	113 341 €	98 028 €	-17 333 €	60 242 €	248 376 €
BFR en jours d'expl.	-21,32	-2,28	11,87	-43,13	-25,67	45,25	64,35	48,13	40,81	-2,23	7,75	27,62
T	349 790 €	465 621 €	477 664 €	312 374 €	266 618 €	147 319 €	-15 916 €	30 646 €	94 070 €	646 248 €	762 865 €	719 053 €
T en jours d'expl.	95,56	126,57	107,88	165,08	153,11	68,15	-7,20	13,01	39,17	83,23	98,12	79,97
Rés. de T	45 894 €	45 894 €	45 894 €	58 411 €	58 411 €	58 411 €	0 €	0 €	0 €	104 305 €	104 305 €	104 305 €
Rés. de T en jours d'expl.	12,54	12,48	10,36	30,87	33,54	27,02	0,00	0,00	0,00	13,43	13,42	11,60

55

En 2021, au global, un besoin en fond de roulement de 8 jours était constaté. Il était imputable à l'ESAT production. Le foyer d'hébergement et l'ESAT Social présentaient des excédents de financement d'exploitation représentant respectivement 2 jours et 26 jours d'exploitation.

En 2022, on observe un besoin en fond de roulement de 28 jours soit une hausse de 20 jours. La dégradation de ce ratio n'est que ponctuelle. En effet, elle s'explique par la constatation au 31/12/2022, de produits à recevoir au titre de subvention d'investissement émanant de la Région AURA et de dotation complémentaire SEGUR émanant du Conseil départemental, à hauteur de 180 000€ pour l'ESAT Social et 117 058€ pour le foyer d'hébergement.

4.3. Endettement

	FH FINESS 150782266			ESAT Social FINESS 150780062			ESAT Production			TOTAL		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Cpte 16 (hors 165, 1688, 169)	1 227 567	1 154 057	1 173 789	473 467	542 067	997 152	-	-	-	1 701 034	1 696 124	2 170 941
Fi stables FRI hors amort.	1 888 710	1 767 817	1 815 396	715 685	785 932	1 620 362	115 129	162 011	195 828	2 719 524	2 715 760	3 531 586
CAF	218 264	360 038	213 196	76 022	114 963	40 422	60 745	25 238	50 736	355 031	500 239	304 354
Taux d'endettement	64,99%	65,28%	64,66%	66,16%	68,97%	65,59%	0,00%	0,00%	0,00%	62,55%	62,45%	61,47%
Durée apparente de la dette	5,62	3,21	5,51	6,23	4,72	24,67	0,00	0,00	0,00	4,79	3,39	7,13

L'accroissement de la dette financière (déblocage du solde de l'emprunt contracté pour financer les travaux d'extension de l'ESAT) et le renforcement des financements stables FRI (excédents affectés à l'investissement, subvention d'investissement) fixent le taux d'endettement à 61,47%. Il reste stable par rapport à 2021.

La combinaison accroissement de la dette financière et détérioration de la CAF dégrade le ratio de durée apparente de la dette.

5. TABLEAU DES EFFECTIFS ET REMUNERATION

Valeur du point : 3.82€

Un arrêté du 21 décembre 2022 a porté la valeur du point à hauteur de 3.93€ avec rétroactivité au 01/07/2022. Aussi, à la clôture de l'exercice, une provision correspondant au surcoût généré par cette nouvelle disposition conventionnelle (brut + charge sociales) a été constatée au débit du compte 648830.

Cette provision sera reprise en 2023.

Allégements de cotisations

- URSSAF : réduction au titre du dispositif ZRR OIG (pour les contrats de travail signés avant le 1^{er} novembre 2007) et allégement générale.
Au 31 décembre 2022, 9 salariés sont encore concernés par le dispositif ZRR PIG
- TAXE SUR LES SALAIRES : abattement applicable aux associations

Revalorisation salariale

- SEGUR-LAFORCADE applicable aux IDE et AES à compter du novembre 2021, versé en avril 2022 avec une régularisation au titre de la rétroactivité au 01/11/2021.
Sur l'exercice 2021, une provision avait été constituée afin de constater la charge (indemnité brute + charges sociales) relative à la prime SEGUR-LAFORCADE pour le période de novembre et décembre 2021. Sur l'exercice 2022, cette provision a été reprise (crédit du compte 648830) afin de compenser le surcoût généré par la régularisation.
- Conférence des métiers applicable à compter d'avril 2022, versé en juillet 2022 avec une régularisation au titre de la rétroactivité au 01/04/2022.
- A noter, que sur l'ensemble des établissements gérés par l'association, 6 salariés sont encore exclus du dispositif de revalorisation salariale (postes des services généraux, des services administratifs et de direction). Cette situation commence à peser sur le climat social et ce phénomène est accentué par le fait que dans le secteur du médico-social, ces services sont de plus en plus sollicités.

56

5.1. Foyer d'hébergement

▪ Mouvement de personnel

L'effectif inscrit à l'EPRD était de 25.26 ETP dont 1.20 ETP de remplacement (poste AES)

Au 31 décembre 2022, l'effectif installé, hors remplacement, est de 23.66 ETP

- 2 salariés (poste ES et poste AES) bénéficient, à leur demande, d'un temps partiel à hauteur de 0.80 ETP.

Deux salariés (2 ETP poste ES) ont démissionné en mars et mai 2022. Ils ont été remplacés par 1 ETP poste AES et 0.80 ETP poste ES.

M. HUMBERT, Directeur, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2022. Durant son absence, du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, en raison du solde de ses congés, Mme DUQUESNE, chef service au foyer d'hébergement a assuré le poste de direction par intérim. La prise de poste effective a eu lieu au 1^{er} avril 2022.

Mme DUQUESNE a été reclassée dès le 1^{er} janvier 2022, en qualité de cadre classe I niveau 1, au coefficient 870. Le poste de chef de service du foyer d'hébergement a fait l'objet d'un recrutement au 13 décembre 2021 (M. SIRIEIX Jean-Michel, titulaire du CAFERUIS, cadre classe II niveau 2)

A compter de mars 2022, la structure a recruté, en CDI, une aide comptable (grille technicien qualifié – coefficient 424) à temps partiel à hauteur de 0.50 ETP.

La structure a eu recours au CDD :

- Remplacement des salariés absents dans le cadre des congés ou d'arrêts de travail
- Remplacement d'un personnel (maîtresse de maison) engagé depuis juin 2022 sur une formation AES
- Répondre, sur une période de 4 mois, à un besoin spécifique relatif à des missions de chargé de qualité dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement et de la mise à jour de divers documents.

Les dépenses relatives au recours au CDD s'élèvent à 65 297€ (brute + charges sociales). Ces charges ont été financés par les 1.20 ETP poste AES en remplacement inscrit à l'EPRD mais aussi par la prise en charge par l'OPCO santé du salaire du personnel en formation AES.

▪ Rémunération

Après retraitement de la variation de la provision pour congés payés et du montant des remboursements de l'OPCO Santé (produits constatés au groupe II des produits en compte 75), les dépenses de personnel s'élève à 1 100 077€ soit un dépassement de 15 319€ par rapport au montant inscrit à l'EPRD.

Ce dépassement peut ainsi être attribué à l'indemnité de fin de carrière, non inscrit à l'EPRD 2022.

▪ Charges sociales

- Formation professionnelle continue : Taux moyen de 3.21% (cotisation à hauteur de 2.30% applicable à l'ensemble des rémunérations brutes à laquelle s'ajoute une cotisation de 1% au titre des CDD et un versement libre de 6000€)
- URSSAF sur totalité des salaires : le taux indiqué au tableau des charges sociales et fiscales est un taux moyen (cotisations complément maladie 6% et complément allocation familiale 1.80% applicable qu'à un certain nombre de salariés)
- Cotisation mutuelle : la contribution mensuelle par salarié correspond à un pourcentage du PMSS (1.48% du PMSS réparti à 50/50 entre part salariale et part employeur)
- Retraite – 645130 et Prévoyance – 645180 : taux moyen
- Allègements sur charges sociales et fiscales :
 - o Taxe sur les salaires = abattement association, réparti entre les différentes structures gérées par l'association : 5 770€
 - o Allègement générale au titre des cotisations URSSAF : 37 679€
 - o Allègement générale au titre des cotisations RETRAITE : 8 597€
 - o Réduction au titre du dispositif ZRR OIG : 28 800€

57

Par rapport à 2021, le montant des allègements sur charges sociales a baissé de 13% (-12462€). En effet, l'application des dispositions de revalorisation salariale a entraîné une augmentation des rémunérations et mécaniquement une diminution des allègements.

5.2. ESAT Social

▪ Mouvement de personnel

L'effectif inscrit à l'EPRD était de 13.96 ETP.

Au 31 décembre 2022, l'effectif installé est de 13.96 ETP

M. HUMBERT, 0.40 ETP poste de Directeur et M. CHAUVET, 1.00 ETP poste chef de service ont fait valoir leurs droits à la retraite respectivement au 31 mars 2022 et au 30 novembre 2022. Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 46 893€ (indemnité brute + charges sociales). Une reprise de provision du même montant a été constatée au 31/12/2022 afin de compenser cette charge.

Durant son absence, du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, en raison du solde de ses congés, Mme DUQUESNE, chef service au foyer d'hébergement a assuré le poste de direction par intérim. La prise de poste effective a eu lieu au 1^{er} avril 2022. Mme DUQUESNE a été reclassée dès le 1^{er} janvier 2022, en qualité de cadre classe I niveau 1, au coefficient

Le remplacement de M. CHAUVET a été réalisé en interne. M. DAVID, 1.00ETP poste MA (atelier laverie) depuis août 2021 a été promu au poste de chef de service à compter du 1^{er} janvier 2023. Son recrutement a été acté sous condition qu'il entreprenne la formation CAFERUIS (début de la formation courant 4^{ème} trimestre 2023). Avant l'obtention de son diplôme, la rémunération de M. DAVID sera calculée selon la grille de cadre classe 3 niveau 3 au coefficient 680 et à l'obtention de son diplôme, elle sera déterminée selon la grille de cadre classe 2 niveau 2 au coefficient 770.

Une monitrice d'atelier a été recrutée au 21/11/2022 pour remplacer M. DAVID. Un doublon de poste a été réalisé durant 1 mois et demi.

▪ Rémunération

Après retraitement de la variation de la provision pour congés payés, du montant des remboursements de l'OPCO Santé (produits constatés au groupe II des produits en compte 75) et de la reprise de provision retraite, les dépenses de personnel s'élève à 616 388€ soit un dépassement de 5 660€ par rapport au montant inscrit à l'EPRD. Les dépenses de personnel sont maîtrisées.

▪ Charges sociales

- Formation professionnelle continue : Taux moyen de 2.31% (cotisation à hauteur de 2.30% applicable à l'ensemble des rémunérations brutes à laquelle s'ajoute une cotisation de 1% au titre des CDD)
- URSSAF sur totalité des salaires : le taux indiqué au tableau des charges sociales et fiscales est un taux moyen (cotisations complément maladie 6% et complément allocation familiale 1.80% applicable qu'à un certain nombre de salariés)
- Cotisation mutuelle : la contribution mensuelle par salarié correspond à un pourcentage du PMSS (1.48% du PMSS réparti à 50/50 entre part salariale et part employeur)
- Retraite – 645130 et Prévoyance – 645180 : taux moyen
- Allègements sur charges sociales et fiscales :
 - Taxe sur les salaires = abattement association, réparti entre les différentes structures gérées par l'association : 3 226€
 - Allègement générale au titre des cotisations URSSAF : 18 817€
 - Allègement générale au titre des cotisations RETRAITE : 3 849€
 - Réduction au titre du dispositif ZRR OIG : 15 874€

Par rapport à 2021, le montant des allègements sur charges sociales a baissé de 17% (-7 570€). En effet, l'application des dispositions de revalorisation salariale a entraîné une augmentation des rémunérations et mécaniquement une diminution des allègements.

RESULTAT A AFFECTER PROPOSITION D'AFFECTATION

	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT A EFFECTER
Foyer d'hébergement d'Olmet	Cdd15	21 300,05€	63 605,24€
Foyer de vie de Louradou	Cdd15	40 082,17€	95 024,46€
ESAT Social	ARS	- €	14 374,75€
ESAT Production	Gestion libre	- €	36 162,24€
Association	Gestion libre	- €	15 118,88€
TOTAL		61 382,22€	224 285,57€

Proposition affectation de résultats <i>soumis à approbation</i>								
	RESULTAT A EFFECTER	Dépenses congés payés	Excédent affecté à l'investissement	Excédent affecté à la couverture du BFR	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	Réserve de compensation des charges d'amortissement	Financement de mesures d'exploitation	Report à nouveau
Foyer d'hébergement d'Olmet	Cdd15	366,23€	41 560,00€				21 679,01€	
Foyer de vie de Louradou	Cdd15	6 850,24€	28 174,22€	24 000,00€			36 000,00€	
ESAT Social	ARS	11 357,92€	3 016,83€					
ESAT Production	Gestion libre		36 162,24€					
Association	Gestion libre							15 118,88€
TOTAL		18 574,39€	108 913,29€	24 000,00€	- €	- €	57 679,01€	

▪ Foyer d'hébergement

○ Réserve affectée à l'investissement

Au CA 2021, 80 000€ ont été affectés à la réserve d'investissement afin de renforcer le fond de roulement d'investissement.

Nous souhaitons pérenniser le renforcement du FRI en affectant une partie de résultat administratif 2022 en réserve d'investissement.

○ Financement de mesures d'exploitation sur l'exercice 2023

- Dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations (20 000€) en lien avec les travaux de raccordement du système d'alarme incendie du bâtiment la Vallée au système SSI principal (renforcement de la sécurité)
- Dépense de 1 678€ relatif à l'acquisition d'outil de communication (réalisation et pose d'un totem à l'entrée de la Résidence d'Olmet)

▪ Foyer de vie de Louradou

○ Excédents affectés à l'investissement **28 174.22€**

En 2020 et 2021, le bilan financier affichait un fond de roulement d'investissement négatif.

En 2022, la dotation au provision pour renouvellement des immobilisations de 36 000€ et l'affectation d'une partie du résultat administratif (20 000€) en réserve affecté à l'investissement ont permis d'améliorer le FRI. Au 31/12/2022, le FRI est de 67 326€.

Au CA2021, une proposition d'affectation d'une partie du résultat administratif en réserve affectée à l'investissement a été faite à hauteur de 71 941€ afin de renforcer le FRI.

Au CA 2022, nous souhaitons pérenniser cette démarche de renforcement du fond de roulement d'investissement.

○ Réserve affectée à la couverture du BFR **24 000.00€**

En 2020, le besoin en fond de roulement de la structure s'élevait à 186 750€ en lien avec des créances sur organismes payeurs importantes (première année de fonctionnement de la structure, mise en place de la facturation avec les différents conseils départementaux, mise à jour des dossiers d'aide sociale des résidents).

En 2021, le BFR s'élevait à 32 149€

Au 31/12/2022, le besoin en fond de roulement de la structure augmente et se fixe à 128 333€. Cette situation est ponctuelle et est dû au produit à recevoir constaté au 31/12/2022, au titre de la dotation complémentaire à recevoir du conseil département du Cantal dans le cadre du Ségur et de la Conférence des métiers.

Au 31/12/2022, la réserve pour couverture du BFR est de 40 000€ (affectation résultat administratif 2020)

Nous proposons d'affecter une partie du résultat administratif 2022, à hauteur de 24 000€, en réserve affectée à la couverture du BFR afin fixer le montant de cette réserve à 64 000€

○ Financement de mesures d'exploitation sur l'exercice 2023 **36 000€**

Constations d'une provision retraite sur l'exercice 2023. D'ici fin 2026, 2 départs à la retraite sont à prévoir : M. BLACHON, médecin psychiatre et M. ZENON, moniteur d'atelier. Ces 2 salariés ont plus de 25 ans d'ancienneté dans le champ conventionnel et peuvent donc prétendre à une indemnité de fin de carrière correspondant à 6 mois de salaire. Le coût de ces deux départs à la retraite est estimé à 36 300€ (rémunération + charges sociales)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACAP OLMET SE COMPOSE DE :

M. André DELMAS, président,
Mme Alice TEYLOUNI de COCCOLA, vice-présidente,
Mme Monique GIBERT, trésorière,
M. François COURTINE, trésorier adjoint,
M. Philippe ROLAND, secrétaire,
M. Francis BERCHE, secrétaire adjoint,
M. Jacques BONNET,
M. Daniel BOREL,
M. Alain CARAYOL,
M. José LAFFAIRE,
M. Philippe LETANG,
M. Christian MAZEL,
M. Jean-Louis MAZEL,
M. Paul PECHAUD.

DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS DEMANDENT A ETRE COOPTES :

Mme Laurence BRUEL,
M. Christian VENRIE.